



LES ABUS CONTRE LES DÉFENSEURS

DU DROIT DU TRAVAIL EN EGYPT

Cover Photo: Mai Shaheen

Thousands of workers at Egypt's biggest textile company strike for minimum wage, payment of delayed bonuses, and a change in company leadership, Mahalla, February 2014.

Table des matières

Résumé	5-9
I. Le travail en Égypte: Résistance et répression	10-13
II. Militarisme et pauvreté sous Al-Sissi	14-15
III. Une législation restrictive	16-18
IV. ÉTUDE DE CAS: L'entreprise française Naval Group et le procès militaire d'Alexandria Shipyard	19-27
V. Arrestation, détention et emprisonnement	28-30
VI. Menaces contre les avocats et absence de représentation	31-32
VII. Licenciements	33-34
VIII. Attaques sexistes	35-36
IX. La pauvreté utilisée comme une arme	37 - 39
X. Rassemblement et association	40-42
XI. Recommandations	43-45

"L'actuel message du gouvernement est qu'une grève ne vous donne pas de droits, elle vous fait renvoyer de votre travail et comparaître devant des tribunaux militaires"

- FDDH et leader syndicale

"Les travailleurs se voient offrir la liberté en échange de leur démission.

Mais que vous soyez en prison ou libre, si vous êtes sans travail, dans les deux cas, votre famille n'a pas d'argent pour se nourrir".

- défenseur du droit du travail

Dans son souci d'équité des genres, Front Line Defenders inclut dans ses écrits aussi bien les défenseurs que les défenseuses des droits humains. Bien que ceci soit notre ligne directrice, nous utiliserons pour la lisibilité du présent document le terme 'défenseurs' pour nous référer à la communauté des défenseurs et défenseuses des droits humains.

Résumé

D'après les défenseurs des droits humains (DDH) interviewés par Front Line Defenders, les défenseurs du droit du travail en Égypte n'ont jamais autant été en danger depuis des décennies.

La pauvreté touchant de plus en plus d'Égyptiens de la classe ouvrière dans un contexte économique difficile, l'activisme revendiquant des conditions de travail sûres, un salaire minimum et la liberté de rassemblement, est essentiel. Cependant, le régime du président Abdel Fattah Al-Sissi punit les défenseurs du droit du travail par des disparitions, des passages à tabac en prison, des actes d'intimidation de la part des forces de sécurité, des licenciements collectifs, des retenues de salaires et d'indemnités, et des procès devant des tribunaux militaires. Plusieurs militants qui participent à des grèves ouvrières depuis les années 1960 ont dit à Front Line Defenders que dans leur vie, ils n'ont jamais fait face à un tel niveau de violence et de représailles contre leur activisme en faveur du travail.

Au moment où le ministère de la Défense rachète plus de terres, d'usines, d'hôpitaux, d'hôtels et d'institutions publiques, les défenseurs du droit du travail occupent une place particulièrement dangereuse dans une économie égyptienne de plus en plus militarisée. Organiser des mouvements dans des entreprises ou des secteurs gérés par l'armée expose les DDH à un risque accru et direct de poursuites militaires. Le nombre de civils déferés devant des tribunaux militaires a grimpé en flèche, pour atteindre plus de 15000 depuis l'arrivée au pouvoir d'Al-Sissi par un coup d'État militaire en 2013. Les agents des forces de l'ordre effectuent de fréquentes visites dans les bureaux des avocats spécialisés en droit du travail, et beaucoup ont été arrêtés et jugés. Les DDH qui enquêtent sur les violations des droits économiques et sociaux dans des communautés égyptiennes pauvres indiquent avoir considérablement réduit leur travail par peur de faire l'objet de poursuites militaires.

En 2017, une nouvelle loi sur les syndicats criminalise les grèves organisées dans des "secteurs stratégiques" et prévoit jusqu'à 15 ans d'emprisonnement pour la création de "syndicats politiques", soit tout syndicat indépendant non aligné sur la position du gouvernement. 1 Les DDH sont agressés physiquement lorsqu'ils tentent d'entrer dans des réunions organisées par des syndicats alignés, et ils sont souvent punis pour leur activisme sur leur lieu de travail en étant mutés dans des usines très éloignées de leur domicile. Des licenciements de masse ont eu lieu en représailles à des grèves et des sit-ins pacifiques dans au moins 14 entreprises depuis 2016, et les DDH qui travaillent dans des usines textiles, le transport public, la santé et la construction ont été repérés et licenciés pour avoir organisé des actions pacifiques. Les autorités font régulièrement disparaître les DDH, les arrêtent ou les torturent (certains ont signalé des chocs électriques, des passages à tabac, des agressions sexuelles et des entailles sur le corps), tandis que les forces de sécurité jouissent d'une quasi-totale impunité pour ces exactions. En 2016, l'étudiant italien Giulio Regeni, qui effectuait des recherches sur les syndicats dans le cadre de son doctorat, a été enlevé, torturé et retrouvé mort le corps couvert de

sang, sur le bas-côté d'une route près du Caire.

Aujourd'hui l'un des sujets les plus dangereux dans le pays, le droit du travail était pendant des décennies le plus grand rassembleur social en Égypte. Les grèves dans les années 90 et au début des années 2000 rassemblaient des milliers d'Égyptiens dans les rues. Depuis les années 50, les grèves revendiquent un salaire minimum, une éducation abordable pour les enfants de la classe ouvrière, des conditions de travail plus sûres après d'horribles décès dans les usines dus aux négligences des entreprises, ainsi que le droit de former des syndicats indépendants. Sous les précédents régimes, les mouvements ouvriers sont parvenus à faire reculer des mesures économiques néfastes et à obtenir de meilleures conditions de vie, malgré les arrestations, les répressions violentes et l'opposition de l'Egyptian Trade Union Federation - ETUF (Fédération syndicale égyptienne) alignée sur la position de l'État. L'ancien président Hosni Mubarak a été renversé par une révolution soutenue par les grandes manifestations de la classe ouvrière.

Les actions fortes centrées sur la défense des droits ont continué durant les années Al-Sissi, même lorsque les mouvements sociaux étaient réduits au silence par un régime de plus en plus autoritaire. Cependant, depuis la dernière grande grève ouvrière à Mahalla début 2017, les DDH rapportent que les menaces violentes impliquant l'armée empêchent même les manifestations économiques.

Sous le régime actuel, le gouvernement a cherché et obtenu plusieurs nouveaux contrats d'armement avec les entreprises et pays européens, et il a relancé les "Priorités de partenariat" avec l'Union européenne, centrées sur le commerce et la migration. Naval Group, une entreprise majoritairement détenue par l'État français, est engagée dans des contrats d'armement avec l'Égypte pour des montants de plus de trois milliards de dollars, notamment dans une usine détenue et gérée par l'armée à Alexandrie, où 26 ouvriers civils et DDH ont été arrêtés et sont jugés par des tribunaux militaires pour "incitation à la grève". Ce rapport se concentre sur le chantier naval Alexandria Shipyard, car il s'agit d'une étude de cas qui illustre la façon dont l'armée a violemment réprimé une action en faveur du droit du travail.

Les défenseurs du droit du travail en Égypte travaillent à la croisée dangereuse entre une économie de plus en plus militarisée et la flambée du nombre de procès militaires intentés contre des civils. Les entreprises européennes qui opèrent en Égypte et qui ont signé des contrats avec le ministère égyptien de la Défense ou des sociétés partenaires, doivent être intransigeantes quant aux normes en matière de droit du travail et de droit des défenseurs à s'organiser librement, sans craindre d'être persécutés, car elles risquent de se rendre complices de la répression.

1. En décembre 2017, Al-Sissi a fait adopter la loi n°213/2017 pour renforcer la domination de l'État sur les syndicats et cibler ceux qui ont été fondés après le soulèvement de 2011. La loi contredit directement l'article 767 de la constitution de 2014, qui garantit le droit des travailleurs de former des syndicats.

Principaux Constats

- Les défenseurs du droit du travail dans les usines, les hôpitaux, les compagnies pétrolières et les centres de transports sont arrêtés, interrogés et accusés d'infractions criminelles liées à leur activisme pacifique. Les accusations communément portées incluent : incitation à la grève, avoir stoppé ou entravé la production et appartenance à un groupe interdit, implicitement, la Confrérie des Frères Musulmans.
- Les DDH qui travaillent dans le secteur du transport public, l'industrie textile, les usines céréalières, les cimenteries et les hôpitaux ont été licenciés pour avoir pacifiquement plaidé en faveur des droits de leurs collègues. Les autorités et la direction des entreprises ciblent les DDH connus pour avoir documenté les violations, sensibilisé leurs collègues à propos du droit du travail et mené des grèves.
- Les punitions collectives par le biais de licenciements collectifs ou de suspensions sont de plus en plus communes sous le régime Al-Sissi. Cela fragilise la solidarité entre les DDH et leurs communautés, qui craignent d'être encore plus plongées dans la pauvreté si elles soutiennent les mouvements menés par les DDH. Dans l'affaire Alexandria Shipyard, plus de 2000 ouvriers ont été refoulés de leur usine et empêchés de travailler après un sit-in organisé en mai 2016 ; deux ans plus tard, environ 900 d'entre eux n'ont toujours pas récupéré leur travail.
- L'influence croissante de l'armée sur l'économie fragilise les mouvements des travailleurs et la sécurité des défenseurs du droit du travail. En 2014, l'armée a répondu à une grève des employés des transports publics du Caire en mettant à disposition 500 bus et conducteurs pour maintenir le fonctionnement du système de transport.
- De plus en plus de DDH sont ciblés par des poursuites militaires. Tandis que l'armée acquiert de plus en plus d'usines, de fermes, d'hôpitaux et d'entreprises dans le secteur des services, dont les postes sont occupés par des civils, la menace de poursuites militaires contre les défenseurs du droit du travail ne cesse d'augmenter.
- La majorité des DDH avec qui Front Line Defenders a parlé, affirme qu'il est très difficile d'interroger les employés d'usines, des hôpitaux, des écoles et des transports publics, en raison du risque d'être arrêtés ou de faire l'objet de poursuites militaires.
- Le sexisme et plusieurs attaques liées au genre ont cours au sein même des syndicats en Égypte, dans le but de limiter le travail important des défenseuses des droits humains (FDDH). Les FDDH dans les secteurs de la santé, de l'enseignement et du textile disent avoir été évincées des postes de leadership des organisations pour lesquelles elles ont contribué à la fondation.
- Les parquets militaires et civils mettent tout en œuvre pour diviser les DDH hommes et femmes. Les FDDH subissent des pressions de la part de leurs collègues masculins afin qu'elles mettent un terme à leur activisme, après avoir reçu des menaces des parquets militaires et civils qui affirment que seuls les hommes iraient en prison.
- Les pères des FDDH reçoivent des appels téléphoniques menaçants et sexistes de la part des forces de sécurité, qui leur demandent de "contrôler l'activisme de leurs filles".
- La plupart des défenseurs des droits de la classe ouvrière ne sont pas correctement défendus, à cause de barrières liées à la classe ou financières. Des officiers des services de renseignements menacent les avocats au Caire, à Alexandrie et à Mahalla de les arrêter ou de les faire disparaître. Les actes d'intimidation augmentent lorsqu'ils travaillent sur des affaires devant des tribunaux militaires ou pour la sécurité de l'État.
- Les entreprises punissent les DDH en transformant la pauvreté en une arme : les tactiques incluent notamment leur mutation dans des usines isolées, loin de leur domicile, et elles menacent les détenus en les poussant à démissionner.
- Les noms des DDH qui font campagne pour la direction des syndicats sont retirés du scrutin et d'autres ne parviennent pas du tout à entrer dans la course à l'élection ne parvenant pas à s'inscrire à cause de barrières financières ou dues à leur classe sociale.

Principales Recommandations

Au gouvernement égyptien :

- Abandonner immédiatement toutes les charges portées contre les défenseurs du droit du travail, les syndicalistes et les ouvriers dans tous les secteurs, qui sont pris pour cible à cause de leur activisme pacifique, syndicalisme et leadership dans la lutte pour la défense du droit du travail ;
- Cesser de cibler les syndicalistes et les défenseurs du droit du travail, y compris les femmes, en toutes circonstances, afin qu'elles puissent mener à bien leur travail légitime, sans craindre de représailles, de torture, d'emprisonnement et d'acharnement judiciaire ;
- Établir un environnement favorable aux syndicats libres et indépendants, en abrogeant la loi n°213 de 2017, car il contredit l'article 676 de la constitution de 2014 qui garantit le droit des travailleurs à former des syndicats ;
- -Respecter le droit des travailleurs, dont celui des ouvriers dans les entreprises et sur les lieux de travail appartenant ou gérés par le ministère égyptien de la Défense, et garantir l'application des obligations légales inscrites dans les principales conventions de l'OIT, notamment la 87 et la 98, en modifiant toutes les dispositions du Code pénal qui restreignent le droit de grève ;
- Amender la loi n°107 de 2013 pour mettre un terme à la restriction arbitraire et inutile du droit à organiser des réunions publiques, des marches et des manifestations pacifiques, et abroger la loi n°10 de 1914 qui criminalise et impose des lourdes peines en cas de rassemblement de cinq personnes ou plus si les autorités considèrent que le dit rassemblement représente une menace pour l'ordre public ;

Au gouvernement français :

- Intégrer la protection des défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs du droit du travail, dans la coopération économique, sécuritaire et militaire bilatérale entre la France et l'Égypte, tout en adoptant et appliquant intégralement les Orientations de l'UE sur les défenseurs des droits humains ;
- En coordination avec les États membres de l'UE, et en consultation avec les DDH, garantir que le personnel de l'Ambassade de France soit disponible pour observer les procès des DDH, dont ceux se déroulant devant des tribunaux militaires ou pour la sécurité de l'État, et plus particulièrement les procès des défenseurs du droit du travail liés aux projets des entreprises françaises, et faire des déclarations publiques indiquant si oui ou non les procès répondent aux normes internationales ;
- Enquêter dans le but de vérifier que Naval Group, entreprise en majorité détenue par l'État français, respecte ses obligations en vertu de la loi sur le devoir de vigilance afin d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains par son personnel, ses partenaires et ses sous-traitants à Alexandrie ;
- Effectuer un examen complet de toutes les entreprises françaises qui opèrent en Égypte ou qui entretiennent des contacts avec les entreprises égyptiennes, afin de garantir qu'elles respectent les lois françaises et européennes relatives aux travailleurs et les conditions de travail ;

Key Recommendations

À Naval Group :

- Insister immédiatement pour que son partenaire, le ministère Égyptien de la Défense, mette un terme aux procès des ouvriers et défenseurs du droit du travail accusés pour avoir revendiqué le droit du travail dans des projets supervisés par le personnel de Naval Group et ses sous-traitants à Alexandrie ;
- Déclarer publiquement que les relations entre Naval Group et le ministère égyptien de la Défense seront revues si les procès militaires et les actions contre les DDH devaient se poursuivre ;
- Conduire une enquête interne minutieuse et transparente sur les atteintes perpétrées contre les défenseurs du droit du travail et les ouvriers égyptiens dans les projets conclus entre Naval Group et ses partenaires à Alexandrie, notamment pour déterminer si le personnel de Naval Group ou ses sous-traitants en Égypte se sont rendus complices de ses violations des droits humains, et rendre publiques les conclusions de cette enquête ;

À l'Union européenne et aux États membres :

- Conditionner l'aide financière de l'UE, ou toute autre forme d'aide et de dialogue politique, à l'élimination des procès militaires contre des civils, ainsi que la torture ;
- Adopter des mesures de vigilance pour les investisseurs dans le cadre du futur plan d'action de l'UE sur la finance durable, ainsi que des obligations de divulgation pour les investisseurs, pour l'ESG et l'évaluation de l'impact sur les droits humains ;
- Garantir que l'aide financière de l'UE au gouvernement égyptien en vertu de la Politique européenne de voisinage révisée, ne soit pas attribuée à des entreprises publiques ou privées qui répriment les ouvriers ou les défenseurs du droit du travail, en établissant un mécanisme officiel de signalement et de révision ;
- Appliquer intégralement les Orientations de l'UE, en consultation avec les DDH, notamment: demander aux autorités d'avoir accès et de pouvoir rendre visite aux défenseurs du droit du travail qui sont actuellement jugés devant des tribunaux militaires; suivre et observer leurs procès et dénoncer l'absence des procédures requises et l'usage abusif des lois contre le terrorisme et sécuritaires dans le but de faire taire les défenseurs des droits humains; d'entamer un dialogue avec les autorités égyptiennes et Naval Group pour trouver une solution qui respecte pleinement les droits humains;
- Publier régulièrement des déclarations publiques sur les affaires des défenseurs du droit du travail, et plus particulièrement les affaires de femmes défenseuses des droits humains et des communautés marginalisées.

Méthodologie

Front Line Defenders a interviewé près d'une trentaine de DDH, hommes et femmes, au Caire, à Alexandrie, à Mahalla et à Assouan, les principaux lieux de protestation et d'organisation des syndicats. La plupart des DDH interviewés travaillent eux-mêmes dans l'industrie textile, les transports publics, la santé ou la construction. Les chercheurs ont également interrogé des avocats, des journalistes, des experts en économie et en droits sociaux

ainsi que plusieurs DDH qui documentent et résistent aux procès militaires de civils, une problématique clé du droit du travail. Plusieurs noms dans ce rapport ont été changés pour protéger leur identité.

Front Line Defenders remercie les défenseurs et défenseuses des droits humains et les féministes égyptiennes pour leurs conseils, collaboration et contribution.

Note à propos du genre, du travail et des défenseuses des droits humains

Tous les rapports qui documentent les atteintes actuelles ou futures au droit du travail en Égypte, y compris ce rapport, doivent reconnaître que l'histoire du mouvement de défense du droit du travail en Égypte a, dans la plupart des documents écrits, souvent oublié de nommer et rappeler les efforts et la charge énorme qui pèse sur les épaules des FDDH, des femmes syndicalistes, des ouvrières et des mères qui travaillent.

De nombreux livres, films et articles qui traitent de l'histoire du mouvement syndical égyptien reconnaissent le pourcentage élevé de femmes ayant participé à plusieurs grandes grèves dans l'histoire de l'Égypte (telles que celles de Mahalla El-Kubra au début des années 2000), mais très peu incluent des témoignages ou des détails sur des FDDH en particulier ou des petits groupes de militantes responsables d'organiser ces mouvements. L'histoire écrite du mouvement syndical ne cite que rarement les noms ou les paroles des femmes, de sorte qu'aujourd'hui, la plupart des activistes interrogés pour leur analyse générationnelle - car ils ont été cités dans les rapports écrits entre 1960 et 1990 - sont des hommes. Front Line Defenders remercie les FDDH interviewées dans ce rapport pour leurs témoignages actuels et leurs analyses historiques, ainsi que pour l'éclairage contextuel apporté par plusieurs féministes égyptiennes.

Ce rapport vise en partie à faire la lumière sur le rôle central des femmes pour organiser, créer et défendre les mouvements travaillistes en Égypte, et pour souligner les menaces spécifiques qu'endurent les FDDH qui remettent en question les systèmes croisés de patriarcat, le militarisme, l'autoritarisme et la pauvreté.

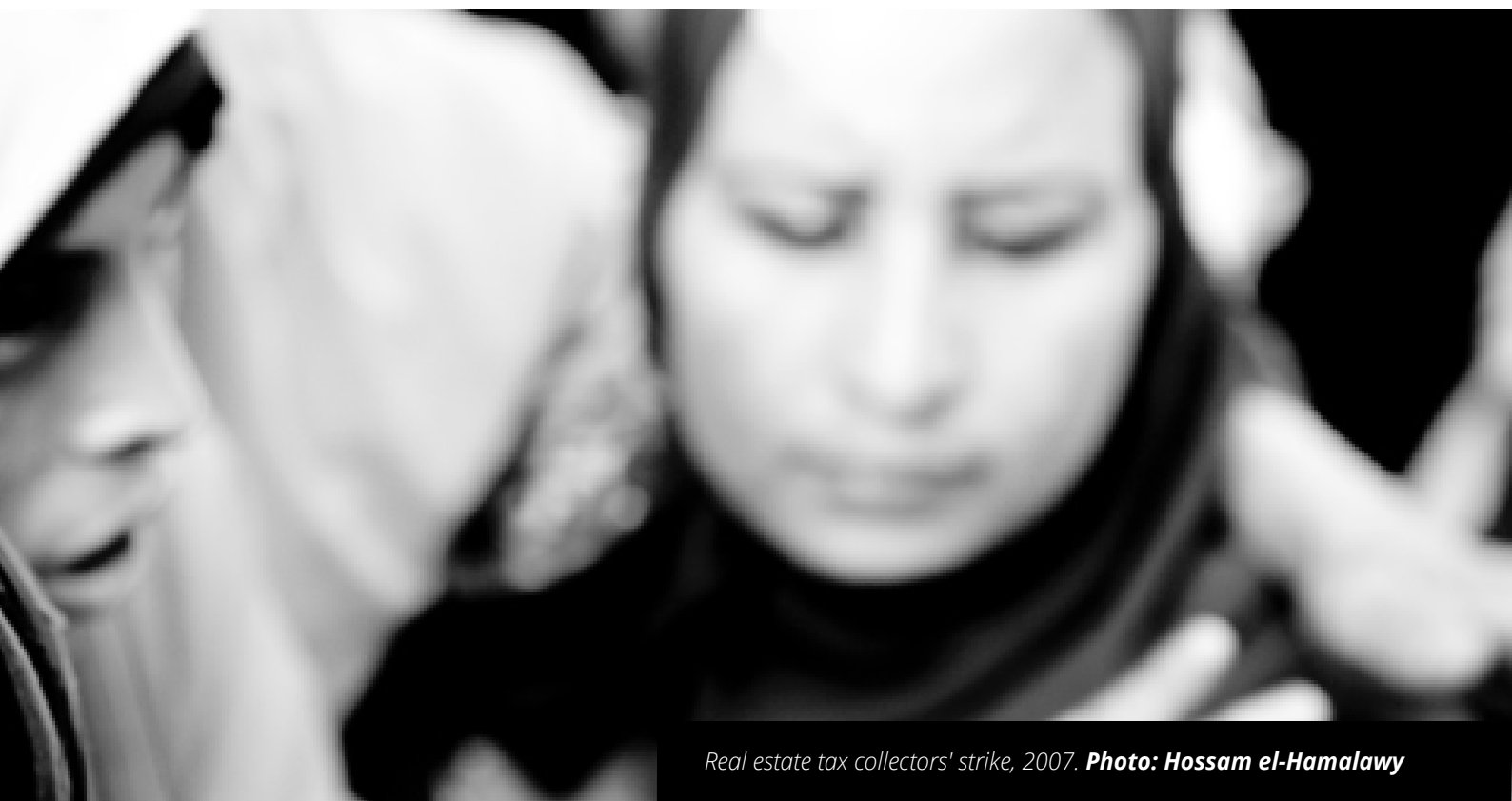
I. Le travail en Égypte: Résistance et répression

En 1938, les activistes avaient organisé la toute première grève du travail à Gazl el-Mahalla, la plus grande usine du Moyen-Orient. Les travailleurs ont manifesté avec succès contre le changement des structures des équipes qui réduisait le salaire net.²

Dix ans plus tard, une autre grève populaire qui demandait que les défenseurs du droit du travail licenciés après avoir réclamé des hausses de salaire, récupèrent leur emploi. Le régime colonial britannique avait envoyé les chars pour réprimer les manifestations de soutien aux DDH - trois grévistes avaient été tués. Au cours des 60 années suivantes, des vagues de grèves et de manifestations à Mahalla ont vu des dizaines de milliers de travailleurs manifester, généralement de façon pacifique et souvent avec succès, contre des conditions de travail dangereuses, des salaires désespérément bas, la retenue des allocations destinées à l'éducation de leurs enfants, la privatisation et les mesures d'austérité imposées à travers des accords avec le FMI, la Banque Mondiale et les mécanismes d'allègement de la dette des pays occidentaux et du Golfe. Pendant toute cette période, l'Égypte était dirigée par des gouvernements autoritaires, sous lesquels les libertés de rassemblement et d'association n'étaient aucunement garanties.

"Chaque régime égyptien met en place les dernières tactiques de répression. Al-Sissi est un monstre pour les défenseurs du droit du travail car il considère les victoires du mouvement sous Mubarak comme la cause de la chute de Mubarak. Nos grèves ont commencé à porter leurs fruits à la fin des années 2000, les unes après les autres, les gens ont compris le pouvoir de manifester. En une décennie Mubarak est tombé. Bien sûr qu'Al-Sissi pense que les travailleurs sont ses ennemis numéro un".

- Un défenseur du droit du travail au Caire



Real estate tax collectors' strike, 2007. Photo: Hossam el-Hamalawy

2. Beinín, Joel. Workers on the Nile: Nationalism, Communism, Islam, and the Egyptian Working Class, 1882-1954. Pg 277-278.

La Fédération syndicale égyptienne (ETUF)

Chaque régime égyptien depuis Gamal Abdel Nasser a bafoué le droit des travailleurs de former des syndicats indépendants, et a utilisé l'Egyptian Trade Union Federation - ETUF (la Fédération syndicale égyptienne) pour étouffer les demandes des travailleurs. L'ETUF a été fondée en 1957 sous Nasser, en tant que fédération du travail officielle et contrôlée par l'État. La loi de 1976 sur les syndicats ne reconnaît aucun syndicat en dehors de l'ETUF, dont la constitution et les procédures d'élection ont été directement dictées par le ministère de la Main-d'œuvre et de la migration.

Pendant des décennies, l'ETUF a activement défendu la répression gouvernementale contre le monde du travail et s'est directement érigée contre la grande majorité des actions publiques des travailleurs. En 1967, lorsque les ouvriers ont manifesté contre la vague d'austérité au lendemain de la Guerre Arabo-israélienne, l'ETUF a soutenu la position du gouvernement. En 1977, lorsque les subventions du FMI ont fait grimper le prix de la nourriture de près de 50 %, l'ETUF n'a pas participé ni soutenu les immenses manifestations des travailleurs, qui ont toutefois été fructueuses, le gouvernement ayant annulé les hausses de prix. Au début des années 90, l'Égypte a accepté de mettre en place des réformes de privatisation en échange d'un allègement de la dette aux pays occidentaux et du Golfe ; le pays a signé de

nouveaux accords avec le FMI et la Banque mondiale et a adopté une loi qui actait la privatisation de plus de 300 entreprises publiques. Le président de l'ETUF a voté en faveur de cette loi, allant jusqu'à affirmer que les travailleurs égyptiens soutenaient la privatisation, en totale contradiction avec les dizaines de milliers de personnes qui manifestaient contre. Dans son ouvrage *Workers and Thieves: Labour Movements and Popular Uprisings in Tunisia and Egypt* (Travailleurs et voleurs : les mouvements syndicaux et les soulèvements populaires en Tunisie et en Égypte), L'historien Joel Beinin déclare que bien que l'ETUF ait été techniquement opposée à la privatisation, l'organisation n'a organisé que deux grèves pour le droit du travail pendant toute la durée du régime Mubarak alors que les travailleurs se sont dressés des milliers de fois contre des conditions économiques difficiles.³

Par le biais de l'ETUF, l'État est régulièrement intervenu dans les élections des comités syndicaux et des syndicats généraux, en excluant les candidats indépendants ou importants. Les représentants de l'ETUF dans plusieurs secteurs sont rarement disponibles ou même connus des travailleurs, et ceux qui le sont dénoncent généralement les DDH qui tentent d'organiser les mouvements syndicaux indépendants.



TÉMOIGNAGE - Fatima, FDDH et infirmière au Caire

Fatima, infirmière et FDDH au Caire, a commencé à documenter et dénoncer les violations des droits des travailleurs hospitaliers en 2010. Lorsqu'elle a commencé à écrire et distribuer des articles à propos du droit du travail à ses collègues, des infirmières affiliées à l'ETUF l'ont dénoncée auprès de la sécurité nationale. Des agents ont commencé à venir à l'hôpital pendant ses heures de service pour l'intimider elle et ses collègues.

"Les infirmières qui m'ont dénoncée ont pourtant les mêmes problèmes de salaire et d'heures de travail - leurs droits sont bafoués autant que ceux des autres. Elles ont simplement peur de l'État et ne sont pas informées de leurs droits, des lois, ni même qu'elles devraient avoir le droit de former leur syndicat. Voici comment le syndicat travaille avec le gouvernement pour nous opprimer. Il devrait y avoir un représentant syndical [du syndicat national des infirmiers affilié à l'ETUF] dans chaque hôpital, mais nous savons rarement qui ils sont. Ils ne connaissent pas nos salaires ni les lois qui nous concernent, et ils ne plaident jamais en notre faveur".



3. Beinin, Joel. "Workers and Thieves: Labour Movements and Popular Uprisings in Tunisia and Egypt."

Depuis sa création, l'ETUF met tout en œuvre pour diffamer et délégitimer les DDH qui plaident pour le droit du travail en dehors de son cadre restrictif. Dans de nombreux secteurs de l'industrie, les syndicats fidèles à l'État se rendent régulièrement dans des ateliers, des hôpitaux et des écoles pour propager des rumeurs à propos des motifs ou de l'inaptitude des syndicalistes indépendants et des DDH, tandis que les médias publics dépeignent de plus en plus tous les DDH comme des menaces pour la sécurité nationale ou des "islamistes".

L'ETUF est étroitement liée aux ministères notamment ceux de la Main d'œuvre et de l'Éducation. Les DDH qui défendent les droits des enseignants par exemple, indiquent que le ministère de l'Éducation reçoit théoriquement les demandes d'un syndicat indépendant mais qu'elle les transmet directement au syndicat officiel affilié à l'ETUF.

Les années Mubarak

Pendant les 30 années du régime Mubarak, les DDH, leaders syndicaux et les travailleurs qui ont "instigué" des grèves et des manifestations ont souvent été punis en étant mutés dans des usines dans d'autres gouvernorats, à des heures de leur domicile et de leur famille". Le coût du transport vers et depuis l'usine était souvent à la charge du travailleur ce qui a plongé des familles dans un degré de pauvreté irréversible, une punition pour l'activisme d'un membre de la famille. Des licenciements et des arrestations de masse étaient très communs, cependant, rarement permanents comme c'est le cas sous le régime Al-Sissi.

Une vague de protestation au début des années 2000 a vu des ouvriers égyptiens prendre la rue au cours de près de 4000 manifestations publiques, grèves ou actions dans les ateliers. Une série de facteurs a contribué à grossir les rangs des militants, notamment la privatisation et la corruption, les prix du pétrole et de la nourriture, la baisse des salaires réels, la réduction des salaires nets, l'inflation et les réductions d'effectifs dans le secteur industriel. En 2008, des émeutes ont éclaté à Mahalla El-Kubra, ville qui abrite le siège de Masr

"Lorsqu'il reçoit nos demandes via le ministère, le syndicat des enseignants contrôlé par l'État fait de vagues annonces indiquant qu'il prévoit de présenter des revendications encore plus grandes que les nôtres. Ils veulent donner l'impression que le syndicat affilié à l'État peut mieux défendre les enseignants que les militants indépendants. Mais pendant des décennies, nous n'avons rien obtenu des syndicats affiliés à l'ETUF".

- FDDH et enseignante au Caire

"L'ETUF envoie des gens dans les ateliers pour dire aux ouvriers que nous ne sommes pas qualifiés pour les représenter, que nous sommes payés par les partis politiques pour travailler contre leurs intérêts. Bien entendu, en réalité, l'ETUF ne s'est jamais battue pour les travailleurs. Je milite depuis plus de vingt ans et l'ETUF n'a pas défendu une seule de nos grèves".

- DDH et ouvrier d'usine, Mahalla

Spinning and Weaving Company, entreprise essentielle pour l'économie, dont les employés et leur famille ont pris la rue avec des cercueils et en brûlant des photos du dictateur - la première fois de l'histoire égyptienne qu'une photo de Mubarak est filmée en train de brûler. D'autre part, le mouvement a encore pris de l'ampleur lorsque le défenseur du droit du travail, employé de South Cairo Grain Mill, Nagi Rashad, représenté par l'avocat Khaled Ali, a poursuivi avec succès le gouvernement qui avait décidé de ne pas augmenter le salaire minimum national. En 2010, Rashad a gagné ; un tribunal administratif a ordonné au Premier ministre, au président et au conseil national des salaires d'ajuster le salaire minimum en fonction de l'actuel coût de la vie.

Les grèves et manifestations dans de nombreux secteurs ont été balayées avec la révolution de 2011. Plusieurs leaders syndicaux indiquent que le régime a souvent essayé de les enrôler au sein du parti au pouvoir lorsque les menaces et les actes d'intimidation ne parvenaient pas à stopper leur activisme.

"La sécurité est venue à mon travail alors que je n'étais pas là, pour avertir mes collègues de garder leurs distances avec moi. Des officiers ont appelé mon père et lui ont dit de "contrôler" sa fille. Rien n'a fonctionné - à ce stade des travailleurs d'autres villes ont commencé à chercher mon aide pour construire leurs propres mouvements de manifestation et de grève - la sécurité a en fait tenté de me coopter afin que je joigne le parti national officiel de Mubarak en 2010. J'ai demandé si je serais autorisée à critiquer la politique du NDP en matière de travail et le syndicat national. Ils ont dit non bien sûr. J'ai donc refusé - tout le monde a été choqué. Peu de gens de notre classe sociale sont invités à rejoindre le parti. Mais je préfère dire ce que je pense".

- Une FDDH au Caire

Post-révolution

Après la chute de Mubarak en 2011, le gouvernement n'a fait aucune concession en ce qui concerne la loi, les institutions, la liberté d'association, le salaire minimum ou le droit de grève. Le gouvernement intérimaire a tenté de répandre l'idée que les nouveaux syndicats indépendants et les défenseurs du droit du travail ne seraient pas capables de représenter convenablement les travailleurs égyptiens. Cependant, l'éminent défenseur du droit du travail Kamal Abbas indique que près de trente nouveaux syndicats indépendants ont été créés durant la première année après la chute de Mubarak, dont plusieurs ont défendu avec succès les droits des travailleurs : "Certains ont déjà été en mesure d'obtenir des concessions sur les salaires par le biais d'actions dans les ateliers et des négociations directes avec des représentants du gouvernement. Dans le même temps, la principale campagne du syndicat contrôlé par l'État était d'anéantir cette nouvelle concurrence".⁴ Le régime du SCAF (Conseil suprême des forces armées) a adopté une loi qui criminalise les grèves pendant les périodes, actuelles ou futures, d'état d'urgence. La loi confirme aussi le cadre juridique qui interdit de fait les grèves à moins qu'elles ne soient approuvées par l'ETUF. Une telle approbation reste peu probable et l'ETUF continue de remplir le rôle de bras droit de l'État.

Plusieurs agressions directes contre les mouvements de travailleurs ont été perpétrées sous le régime du SCAF en 2011.

- En avril, des travailleuses de l'entreprise turque Mega-Textile à Sadat (où travaillent des dizaines de milliers de personnes) ont été agressées par la direction alors qu'elles manifestaient contre des salaires mensuels désespérément bas (450 livres égyptiennes - 75 dollars US, soit à peine deux tiers du salaire minimum) et contre l'absence de contrats longue durée ;
- En juin, l'armée a tiré des balles réelles en l'air pendant qu'elle réprimait une grève après que la direction du Canal de Suez a refusé d'appliquer un accord sur une hausse des salaires de 40 % ;
- De même, en juin, deux membres du syndicat indépendant des enseignants, les FDDH Hamala Korany et Atef Al-Gazar, ont été arrêtées lors d'une manifestation qui revendiquait des emplois permanents ; elles risquaient jusqu'à un an de prison. Les charges ont fini par être abandonnées.

Au cours des 12 mois de pouvoir de l'ancien président Mohamed Morsi, les DDH ont indiqué que la structuration des syndicats avait rapidement pris de l'ampleur malgré la volonté du nouveau gouvernement de maintenir

le contrôle de l'État sur la fédération officielle. Le gouvernement n'a pas adopté la loi sur la liberté syndicale, et en novembre 2012, Mohamed Morsi a publié un décret présidentiel pour amender la loi de 1976 sur les syndicats. Le décret autorisait le gouvernement à évincer tous les membres du conseil de direction de l'ETUF âgés de plus de 60 ans et à les remplacer par des candidats - tous affiliés au gouvernement des Frères Musulmans - choisis par le ministère de la Main-d'œuvre. Malgré les efforts évidents du gouvernement Morsi pour garder le contrôle de l'ETUF, il y a eu plus de 2000 manifestations de travailleurs en 2012 "plus du triple par rapport aux manifestations d'avant 2011: 614 en 2007, et 609 en 2008".⁵ Selon un rapport des DDH de l'ECESR, il y a eu 1972 autres actions durant les six premiers mois de 2013, portant à près de 4000 le nombre total de manifestations de travailleurs sous l'administration Morsi.⁶ À la fin du régime Mohamed Morsi, trois principaux syndicats indépendants existaient en Égypte : l'Egyptian Federation of Independent Trade Unions (EFITU), la Permanent Congress of Alexandria Workers, et l'Egyptian Democratic Labour Congress (EDLC) ; il y avait aussi plusieurs grandes organisations de la société civile dirigées par des DDH telles que l'ECESR et le CTUWS, qui ont activement soutenu le mouvement par le biais d'enquêtes, d'aide juridique, de plaidoyer et grâce à la mise à disposition de lieux de réunion.



Real estate tax collectors' strike, 2007. Photo: Hossam el-Hamalawy

4. Egypt's Labour Pains: For Workers, the Revolution Has Just Begun. Ari Paul. 2011. <https://www.dissentmagazine.org/article/egypts-labour-pains-for-workers-the-revolution-has-just-begun>

5. Beinín, Joel. "Workers and Thieves: Labour Movements and Popular Uprisings in Tunisia and Egypt." Page 117.

6. Tqir al-Ihtijajat al-Sanawi. ECESR, 2014.

II. Militarisme et pauvreté sous

Le régime du président Abdel Fattah Al-Sissi est marqué par une répression sans précédent contre les défenseurs des droits humains, une hausse de l'autoritarisme militaire, et la répression violente de la liberté de rassemblement et d'association, notamment les manifestations syndicales, les sit-ins organisés dans les usines, les rassemblements syndicaux et les ateliers organisés par les DDH sur les droits des travailleurs.

Les autorités font régulièrement disparaître les DDH ou les arrêtent et torturent par différents moyens, tels que des chocs électriques, des passages à tabacs, des viols, et des entailles sur le corps. Les forces de sécurité ont la liberté d'arrêter ou de faire disparaître les défenseurs du droit du travail et les leaders syndicaux à leur gré, pour des "crimes" tels que l'organisation d'une grève, des enquêtes sur les atteintes des droits dans les usines, et pour s'être montrés solidaires envers leurs collègues détenus, licenciés ou blessés. Les forces de sécurité jouissent d'une impunité quasi-absolue pour ses exactions.

Militarisation

En 2014, Al-Sissi a approuvé le prolongement pour cinq ans d'une loi de 2014 qui élargit grandement les raisons de juger des civils devant les tribunaux militaires. Les DDH affirment que depuis son arrivée au pouvoir, plus de 15000 civils, dont des DDH, des journalistes, des photographes et des enfants ont été déférés devant des tribunaux militaires. À l'approche des élections présidentielles de 2018, malgré les intimidations, les menaces ou les arrestations de chaque opposant légitime, le régime a lancé une campagne agressive contre les journalistes et les militants jugés trop critiques vis-à-vis du gouvernement. Les arrestations et disparitions ont grimpé en flèche. Alors que les DDH qui travaillent sur diverses questions sont pris pour cible, ceux qui sont considérés comme des critiques de la capacité du gouvernement à diriger un État moderne et économiquement viable sont particulièrement exposés au danger. Début mars par exemple, un journaliste travaillant pour un petit journal local d'Alexandrie a été arrêté pour avoir parlé d'une voie ferrée désaffecté.

La militarisation croissante du système judiciaire égyptien et de la sphère politique se reflète à travers une forte poussée du contrôle militaire sur l'immobilier, l'industrie, l'agriculture et le secteur des transports en Égypte. Tandis que l'armée exerce un pouvoir important sur l'économie en Égypte depuis les années 70, la portée et la taille de son patrimoine ont considérablement augmenté sous le régime Al-Sissi. Depuis 2015, une nouvelle loi autorise l'armée à fonder des entreprises financées par du capital étranger ou national.⁷ L'armée a depuis annoncé une série de projets qu'elle finance elle-même ou par le biais de contrats gouvernementaux, notamment la construction de nouveaux complexes hôteliers, des cimenteries, des fermes piscicoles, la distribution de fournitures hospitalières, et des compteurs d'eau. En 2016, Mohamed Al-Sissi a pris un décret afin que l'Armed Forces Land

Le gouvernement a rétabli l'état d'urgence en avril 2017 (prolongé à de nombreuses reprises, et plus récemment en octobre 2018), après quoi il a jeté en prison et inscrit des centaines de personnes sur des listes de terroristes. D'autres ont vu leurs avoirs gelés pour de présumés liens avec le terrorisme, en dehors de toute procédure requise. La rhétorique du gouvernement concernant l'unité nationale et la sécurité financière pousse les médias à taxer de "trahison" toutes les actions en faveur du droit du travail.

Projects Agency construite deux nouvelles villes sur plus de 6070 hectares de terres contrôlées par l'armée, ce qui s'ajoute à la longue liste de méga-projets militaires, tels que l'extension du Canal de Suez.

L'influence croissante de l'armée sur l'économie fragilise les mouvements des travailleurs et la sécurité des défenseurs du droit du travail. En 2014, l'armée a répondu à une grève des employés des transports publics du Caire en mettant à disposition 500 bus et conducteurs pour maintenir le fonctionnement du système de transport. Dans le même temps, de plus en plus de DDH sont ciblés par des poursuites militaires pour avoir organisé des mouvements de défense du droit du travail dans des secteurs et zones contrôlés par l'armée. Étant donné que l'armée acquiert de plus en plus d'usines, de fermes, d'hôpitaux et d'entreprises dans le secteur des services occupés par des civils, la menace de poursuites judiciaires contre les défenseurs du droit du travail continue d'augmenter.

7. The Return of Egypt's Military Interest Groups. 21 December 2015. <http://carnegie-mec.org/diwan/62337?lang=en>

Pauvreté et travail

L'économie égyptienne doit encore se remettre de la baisse précipitée du tourisme et des investissements étrangers suite à des années d'instabilité politique et de violentes répressions des dissidents pacifiques. Tout en fermant les lieux publics dans lesquels la dissidence peut s'exprimer, le régime Al-Sissi a lancé une campagne de mesures d'austérité laissant la classe ouvrière dans une situation où elle doit lutter pour pouvoir se payer la nourriture même la plus basique. La valeur de la livre égyptienne a dégringolé de deux tiers en moins d'un an, ce qui contribue à expliquer les manifestations de travailleurs début 2017, au moment où le reste de la société civile égyptienne restait particulièrement discrète sur son activisme pour survivre à la répression. Il y a un demi-siècle, l'Égypte de Nasser était en partie définie par une relation avec la classe ouvrière basée sur un compromis : des avantages financiers et la stabilité contre des restrictions sur les droits politiques et les libertés. Les sit-ins, les manifestations et les actions industrielles de toutes sortes étaient interdits, mais le gouvernement améliorait la sécurité de l'emploi, les salaires ainsi que d'autres avantages sociaux et financiers. Les grèves étaient interdites, mais il était rare que la population doive faire la queue pour obtenir du pain. Par la façon dont il traite le mouvement de défense du droit du

travail et les DDH qui le dirigent, le régime Al-Sissi semble vouloir reprendre aux travailleurs la moitié de cet engagement - invalider les syndicats indépendants au profit de l'ETUF, et restreindre en grande partie l'action industrielle - sans remplir sa moitié du pacte, en réduisant le soutien gouvernemental à la classe ouvrière et en libéralisant l'économie aux dépens des travailleurs. Pour les défenseurs du droit du travail, cela signifie que leur activisme est de plus en plus important mais qu'il fait face à une résistance extrême et renforcée.

D'un point de vue strictement politique, le mouvement de défense du droit du travail est l'un des nombreux secteurs de la société civile violemment réprimé par une hausse de l'autoritarisme militaire en Égypte. Tout signe de dissidence peut rapidement entraîner des poursuites devant un tribunal militaire ou devant une cour pour la sécurité de l'État. Cependant, compte tenu des politiques économiques de l'État, il est clair que le régime Al-Sissi s'en prend aux défenseurs du droit du travail car ils remettent en question les chemins politiques et financiers que le gouvernement emprunte, tout en occupant une place physique et économique importante dans un État en lutte.



Women workers chant against the head of their company during a 2014 strike.

Photo: Mai Shaheen

III. Une législation restrictive

Le droit égyptien contient des dispositions très sévères qui restreignent les activités pacifiques des défenseurs du droit du travail et des syndicats. Le régime Al-Sissi a renforcé la criminalisation des enquêtes, de la structuration, de la solidarité et de l'activisme lié au droit du travail.

a. Les procès militaires

En vertu de l'article 204 de la constitution de 2014, les civils peuvent être jugés devant des tribunaux militaires s'ils commettent des infractions contre le personnel militaire, l'équipement, les usines, les fonds, les secrets ou les documents de l'armée. La place de plus en plus prépondérante de l'armée dans les entreprises et le secteur des services étend la juridiction des tribunaux militaires sur les civils. En outre, en octobre 2014, Al-Sissi a adopté le décret n°136 de 2014 sur la sécurisation et la protection des installations publiques et vitales, ce qui place les infractions perpétrées contre des biens publics sous la juridiction des tribunaux militaires pour deux ans.⁸ En août 2016, la loi n°65 de 2016 a prolongé l'application de cette loi pour une durée de cinq ans.

b. Loi de 2017 sur les syndicats

De 1976 à décembre 2017, la loi n°35 de 1976 interdisait aux travailleurs de former des syndicats indépendants et n'autorisait que l'ETUF, dirigée par des leaders pro-gouvernement, à représenter les travailleurs. En mars 2011, le ministre de la Main d'œuvre, Ahmed Al-Borei, avait provisoirement autorisé la création de syndicats indépendants et avait proposé une loi donnant aux travailleurs le droit de se structurer. Ce projet de loi a été mis de côté par le Conseil suprême des forces armées (SCAF). En décembre 2017, Al-Sissi a fait adopter la loi n°213 de 2017 pour renforcer la domination de l'État sur les syndicats et cibler ceux qui ont été fondés après le soulèvement de 2011. La loi contredit directement l'article 767 de la constitution de 2014, qui garantit le droit des travailleurs de former des syndicats.

En vertu de cette loi:

- Les syndicats ne peuvent pas être fondés sur des bases partisans, religieuses, sectaires ou politiques et toute infraction à cette disposition est passible de 15 ans de prison (article 5). Cet article restreint l'expression des opinions des syndicats, de leurs membres et de leurs leaders au sujet des développements politiques ou concernant tout plaidoyer en faveur des droits humains. Les DDH affirment également que le terme "politique" peut être interprété de sorte à inclure tout syndicat non aligné sur la position du gouvernement.
- Un seuil d'adhésion interdit la création de syndicats et

supprime les organisations existantes qui comptent moins de 150 membres (article 11). Cette disposition exclut des millions de travailleurs dans les petites entreprises du secteur privé à travers l'Égypte qui ne peuvent atteindre ce seuil.

- Seul un comité syndical est autorisé dans chaque entreprise ; toute personne travaillant dans une société où l'ETUF est présente n'est pas autorisée à former un syndicat non aligné.
- Pour fonder un syndicat général, il doit y avoir au moins quinze comités syndicaux d'au moins 20 000 travailleurs, et la création de fédérations syndicales nationales doit comprendre l'adhésion d'au moins dix syndicats généraux et d'au moins 2000 membres (article 12).
- Tous les syndicats indépendants créés au cours de la dernière décennie seront dissous en vertu de la loi, qui oblige tous les syndicats à s'enregistrer selon de nouveaux critères. Cependant, la loi maintient la personnalité morale des syndicats pro-gouvernement fondés en vertu de la loi n°35 de 1976.
- Le ministre de la Main d'œuvre a le pouvoir de former des comités qui seront chargés de superviser les élections, ce qui remet potentiellement en question le caractère équitable et ouvert des élections (article 34).
- Toute forme de financement par des institutions étrangères, en Égypte ou en dehors, est interdite.
- Les fondateurs et toute personne impliquée dans la "création" de syndicats qui enfreignent ces règles peuvent être punis jusqu'à trois ans de prison et/ou à une amende de 5000 à 20 000 LE (environ 250-1000 euros) (Article 54).

c. Rassemblement public

En novembre 2013, le président par intérim Adly Mansour a fait adopter la loi n°107 de 2013 sur le droit de réunions publiques, marches et manifestations pacifiques, qui requiert aux organisateurs de rassemblements de plus de 10 personnes d'en informer le ministère de l'Intérieur trois jours à l'avance. La loi donne aux forces de sécurité le pouvoir d'interdire des manifestations ou des rassemblements si elles ont des preuves ou si elles

8. L'article 1 du décret 136/2014 déclare que "Les forces armées doivent assister la police, pour sécuriser et protéger les lieux et biens publics, tels que les gares et les réseaux d'électricité, les gazoducs et puits de pétroles, les lignes ferroviaires, les réseaux routiers, les ponts et d'autres infrastructures". L'article 2 place les crimes commis contre ces lieux et infrastructures sous "la juridiction du système judiciaire militaire", permettant au "parquet public de renvoyer ces affaires devant un parquet militaire compétent".

ont été informées que cela constitue une menace pour la paix ou la sécurité. Elle permet aussi aux forces de l'ordre d'employer la force pour disperser une manifestation ou une réunion si l'un des participants commet un acte criminel. De même, la loi n°10 de 1914 criminalise et prévoit des peines sévères pour les rassemblements de cinq personnes ou plus si les autorités considèrent que le rassemblement représente une menace pour l'ordre public.

d. Droit de grève

L'absence de syndicat indépendant sape le droit de grève des travailleurs, pourtant inscrit dans l'article 192 de la loi n°12 de 2003 sur le travail, qui prévoit le droit de grève des travailleurs tant qu'elle est déclarée ou approuvée par leur organisation syndicale. L'article 194 de cette même loi interdit les grèves dans certains secteurs stratégiques déterminés par le Premier ministre. L'article 124 du Code pénal égyptien prévoit des peines de trois mois à un an de prison pour les fonctionnaires qui cessent délibérément d'exercer leurs fonctions au travail sous la forme d'une grève.

e. Interdiction des contentieux d'intérêt public

Le décret-loi n°32 de 2014, initialement adopté par le président par intérim Adly Mansour, interdit à un tiers de remettre en question les contrats signés entre le gouvernement et des investisseurs. La loi est une réponse à onze affaires intentées et remportées par des DDH, dont des avocats de l'ECSR, contre des accords corrompus de privatisation passés sous le régime Mubarak. Les DDH contestent cette loi devant la Cour constitutionnelle.

f. État d'urgence et tribunaux exceptionnels

En avril 2017, Al-Sissi a décrété l'état d'urgence pour trois mois, après deux attentats terroristes contre des églises Coptes à Tanta et à Alexandrie. L'état d'urgence a été

prolongé plusieurs fois, dernièrement en octobre 2018, pour trois mois. En vertu de la loi n°162 de 1958 sur l'état d'urgence, les forces de sécurité ont des pouvoirs étendus, tels que celui de détenir des personnes, d'inspecter des lieux privés sans mandat judiciaire et d'interrompre des réunions publiques ou des rassemblements. Les civils qui commettent des crimes peuvent être jugés devant des tribunaux d'urgence pour la sûreté de l'État. Il n'est pas possible de faire appel des condamnations prononcées par ces tribunaux, seul le président a le pouvoir de confirmer leur application.

g. Répression des ONG et restrictions des financements étrangers

Les activités des défenseurs du droit du travail sont également entravées et pénalisées par l'attitude et les politiques hostiles de l'État à l'encontre des ONG, en particulier dans le domaine des droits humains. Les ONG de défense des droits humains égyptiennes sont violemment réprimées depuis 2014. Lors de l'affaire n°173 (2011), également appelée "affaire du financement étranger", 37 organisations égyptiennes de défense des droits humains, dont des groupes de défense du droit du travail tels que l'Egyptian Centre for Economic and Social Rights (ECSR), sont accusées, ainsi que certains leaders et employés de ces organisations, d'avoir "reçu des fonds illégaux provenant de l'étranger" et de "travailler sans autorisation légale". Dans le cadre de cette affaire, plusieurs DDH sont sous le coup d'interdictions de voyager, ou leur patrimoine personnel et/ou celui de l'organisation est gelé. Cette affaire a été ouverte en vertu de la loi 84 de 2002 sur les ONG, qui régit le fonctionnement et la création des ONG, et qui a été remplacée en mai 2017 par une autre loi restrictive, la loi n°70 de 2017. L'État a utilisé ces deux lois pour exercer un contrôle politique et sécuritaire sur le travail des ONG, notamment en restreignant l'accès aux financements étrangers et la possibilité de rejoindre des associations internationales. Elle donne également au gouvernement le pouvoir de dissoudre des organisations.



Thousands of workers at Egypt's biggest textile company strike for minimum wage, payment of delayed bonuses, and a change in company leadership, Mahalla, February 2014.

Photo: Mai Shaheen

Fatma Ramadan

"Avant, nous ne voyions que de petits changements après des grèves et des manifestations, désormais nous ne voyons plus rien. Maintenant, le message du gouvernement est que la grève ne te donne aucun droit, mais qu'elle te fait renvoyer de ton poste et comparaître devant la justice militaire".

- Fatma Ramadan, FDDH et leader syndicale au Caire

Fatma Ramadan est l'une des principales figures féminines de l'histoire moderne du mouvement syndical en Égypte ; elle était membre du conseil d'administration de l'EFITU. Elle a suspendu son adhésion en juin 2014, lorsque l'indépendance du syndicat s'est affaibli durant la première année du régime d'Al-Sissi. Malgré des décennies de militantisme et son rôle important au sein de plusieurs mouvements syndicaux indépendants, elle dit avoir grandement réduit son travail en faveur des droits humains depuis 2014 en raison des menaces d'arrestation et de poursuites militaires.

"Tous ceux qui revendiquent leurs droits sont arrêtés et traduits devant des tribunaux militaires ou pour la sécurité de l'État, regardez ce qu'il se passe à Assouan, à Alexandrie ou à Suez. Les arrestations liées au droit du travail sont illogiques et aléatoires. Un homme de 66 ans a été arrêté la semaine dernière pour avoir parlé publiquement du mouvement du droit du travail. Nous ne pouvons pas déterminer de tendance, faire un plan, exclure certaines activités ou en choisir d'autres. Penser à des stratégies est inutile dans un régime qui échappe à toute logique. Les autorités ont simplement envoyé un message, celui que tout le monde peut être arrêté à tout moment. Les arrestations collectives et les procès militaires sont si communs que dans les faits tout le monde est en danger. En particulier avec le décret 136, pratiquement chaque espace en Égypte est un "terrain militaire", ce qui signifie qu'y organiser quoi que ce soit peut nous conduire devant un tribunal militaire. Mes collègues restent inactifs et ont peur.

"Il n'est pas nécessaire que tous les travailleurs connaissent les décrets présidentiels d'Al-Sissi en détail, mais les médias stigmatisent les manifestations depuis 2013. Les gens ont une peur viscérale d'être taxés de menace contre la sécurité nationale ou d'islamiste, car ça aussi conduit directement à un procès militaire".



Thousands of workers at Egypt's biggest textile company strike for minimum wage, payment of delayed bonuses, and a change in company leadership, Mahalla, February 2014.

Photo: Mai Shaheen

IV. ÉTUDE DE CAS: L'entreprise française Naval Group et le procès militaire d'Alexandria Shipyard

"Les civils ne peuvent pas être jugés devant des tribunaux militaires si ce n'est pour des crimes qui représentent des attaques directes commises contre les installations des forces armées, les casernements militaires, ou tout ce qui relève des autorités militaires ; contre des zones militaires ou frontalières indiquées comme telles ; contre les équipements des forces armées, leurs véhicules, armes, munitions, documents ; contre les secrets militaires, les fonds publics militaires ou les usines militaires"

- Article 204, Constitution égyptienne de 2014

"L'armée possède l'usine. Les ouvriers civils sont traités comme des soldats. Ils ont organisé un sit-in pacifique et ils sont désormais jugés devant des tribunaux militaires".

- Mohammed Ahmed, DDH et avocat à Alexandrie

L'entreprise française Naval Group est impliquée dans un accord d'armement d'un montant de plus d'un milliard d'euros avec une usine d'Alexandrie appartenant et gérée par l'armée égyptienne. En mai 2016, des ouvriers de l'usine ont fait grève ; 26 travailleurs civils et meneurs de grève de l'usine sont désormais jugés devant un tribunal militaire. Des cadres de l'entreprise française étaient présents sur le site d'Alexandria Shipyard lors de la grève, du blocage, des licenciements collectifs et pendant les procès militaires des DDH et ouvriers.

A. Alexandria Shipyard Case

En mai 2016, des centaines d'ouvriers de l'Alexandria Shipyard Company (chantier naval d'Alexandrie), ont organisé un sit-in illimité pour protester contre les bas salaires, qui selon eux étaient largement en dessous du salaire mensuel minimum national.⁹ Plus d'une vingtaine d'ouvriers et de DDH ont été arrêtés et accusés d'être à l'origine de cette grève ; ils ont été placés en détention pendant des mois et contraints à démissionner de leurs emplois. Près de deux ans plus tard, ils sont toujours jugés devant un tribunal militaire. Leur avocat est le DDH Mohammed Ahmed. Il est menacé d'être arrêté, il a été interrogé dans son bureau par des agents de la sûreté de l'État et tenu en joue avec une arme au tribunal militaire pour avoir défendu le droit des travailleurs à se rassembler pacifiquement.

L'usine militaire

Fondé en 1962, Alexandria Shipyard Company, le chantier naval d'Alexandrie, appartient et est administré par le ministère égyptien de la Défense depuis 2007.¹⁰ En 2003, le ministère de la Défense a créé la Maritime Industries

and Services Organisation - MIASO (organisation des industries et services maritimes), par le biais d'un décret présidentiel. La MIASO est un organisme contrôlé par l'armée qui gère trois grandes entreprises publiques : Alexandria Shipyard, Nile Company for River Transportation, et Egyptian Company for Ship Repairs and Building. Des officiers de la marine égyptienne dirigent désormais ces entreprises. Les autorités égyptiennes soumettent donc des DDH et des employés civils au droit, aux poursuites et aux procès militaires.¹¹

Grève pacifique

Lors du sit-in de mai 2016, les travailleurs d'Alexandria Shipyard affirmaient manifester en faveur d'un salaire minimum, pour l'obtention de tenues et de matériel de sécurité que l'usine leur refusait, et contre une baisse de leur prime annuelle pour le Ramadan, une part essentielle du salaire net de la classe ouvrière égyptienne, qui venait d'être récemment réduite pour s'aligner à la prime attribuée aux soldats de rangs inférieurs. Selon l'avocat des ouvriers, le DDH Mohammed Ahmed, les

9. Un salaire mensuel minimum de 1200 livres égyptiennes (LE) a été fixé en 2014 pour les employés du secteur public.

10. <http://www.alexyard.com.eg/single.html>

11. Entretien avec Mohammed Ahmed, Alexandrie.

responsables de l'armée ont décidé que les ouvriers employés dans une usine appartenant à l'armée n'avaient droit qu'à des primes alignées sur celles versées à d'autres employés du ministère de la Défense, renforçant ainsi leur traitement comme du personnel militaire.¹²

Pendant la manifestation de mai 2016, les ouvriers ont employé une tactique syndicale classique : ils n'ont pas stoppé complètement la production, mais ils travaillaient et manifestaient par équipes. Les partisans de la grève n'ont pas menacé la sécurité nationale comme le prétend le gouvernement. Au second jour du sit-in, les officiers de la marine ont négocié avec les manifestants ; les DDH qui représentaient les grévistes ont réitéré leurs demandes.

B. Poursuites militaires

Le parquet militaire a convoqué 26 ouvriers pour une enquête (affaire 2759/2016). Parmi eux, six étaient connus pour avoir plaidé par le passé en faveur de réformes du travail dans l'usine. Quatorze des ouvriers convoqués se sont rendus au parquet pour l'enquête, où ils ont ensuite été placés en détention et interrogés. Mohammed Ahmed, l'avocat des ouvriers, a tenté de convaincre le parquet militaire que les civils ne devraient pas faire l'objet d'une enquête militaire. Le parquet a refusé de libérer les ouvriers et les DDH, et a indiqué qu'ils seraient transférés vers les postes de police de leurs quartiers et libérés plus tard dans la journée. Cependant, les ouvriers ont été détenus quatre jours de plus. Les 26 ouvriers qui font l'objet d'une enquête incluent notamment des employés administratifs et des ingénieurs sans lien avec le sit-in. Bien souvent, les autorités égyptiennes poursuivent de nombreux accusés dans une même affaire, que cela soit des DDH actifs ou des ouvriers qui n'ont même pas participé à la grève ni même prévu d'y participer, dans le but d'exacerber les tensions au sein de la communauté et de compliquer le travail des avocats.

"Certaines arrestations étaient aléatoires, mais d'autres étaient clairement ciblées parce qu'ils avaient ouvertement défendu leur communauté par le passé. Plusieurs employés ont publiquement pris position pour le droit du travail, la sécurité de l'usine et pour un salaire équitable sur le chantier naval".
- Mohammed Ahmed, DDH et avocat des 26 employés d'Alexandria Shipyard

Blocage militaire

Des unités de la police militaire et des forces centrales de sécurité ont été déployées dans et autour du chantier naval, et la direction a décrété un blocage renforcé par l'armée afin d'empêcher les ouvriers d'entrer dans l'usine pour travailler. Les 2300 personnes qui travaillent dans l'usine ont ainsi été suspendues indéfiniment.

Le 25 mai, les ouvriers se sont rendus au poste de police local de Mina al-Basal pour porter plainte contre le blocage de la direction, cherchant à savoir pourquoi ils n'étaient pas autorisés à travailler. Au poste de police, ils ont appris que l'armée avait ouvert une enquête sur la participation présumée de 15 travailleurs au sit-in.

Le parquet militaire a accusé les DDH et les ouvriers d'incitation à la grève et d'avoir perturbé le fonctionnement de l'entreprise. Il a accusé les DDH et les ouvriers civils d'avoir violé l'article 124 du Code pénal égyptien, selon lequel les fonctionnaires qui s'abstiennent délibérément d'exercer leur devoir peuvent être emprisonnés ou condamnés à payer une amende. Plusieurs détenus ont été incarcérés pendant plus de six mois et n'ont été libérés qu'après avoir signé un document dans lequel ils acceptaient de démissionner de leur emploi. En novembre 2018, les 26 ouvriers sont toujours sans emploi, hors de prison et dans l'attente du verdict du tribunal militaire. Le verdict a été reporté plus de 30 fois en deux ans, et des centaines d'employés du chantier naval sont toujours interdits de pénétrer dans l'usine.

"Des années plus tard, et bien qu'ils aient été contraints à démissionner, les 26 ouvriers sont toujours en procès et risquent toujours d'être condamnés à de la prison, ou à une peine avec sursis. Rien ne garantit que leurs démissions conduisent à un acquittement devant un tribunal militaire".
- Le DDH Mohammed Ahmed

C. Témoignage : Mohammed Ahmed, DDH et avocat



Mohammed Ahmed est DDH et avocat à Alexandria. Il représente actuellement les travailleurs d'Alexandria Shipyard. Il est l'un des rares avocats en droits humains du gouvernorat à plaider devant des tribunaux militaires, ce qu'il a appris à faire en 2013 lorsque le nombre de civils déférés devant des tribunaux militaires a grimpé en flèche après l'arrivée au pouvoir du maréchal Al-Sisi. Il est intimidé, harcelé, menacé d'être arrêté, surveillé et fréquemment accusé d'être lié au "terrorisme" pour avoir défendu le droit des Égyptiens à bénéficier de procès équitables. Tandis qu'il continue à donner des conseils juridiques à des civils traduits devant des tribunaux militaires, il reçoit régulièrement des menaces violentes et reçoit un traitement dégradant de la part des représentants de l'armée, des gardes et des magistrats. Lors d'un incident en 2016, il a décrit la façon dont un procureur militaire l'a menacé à l'entrée du tribunal, après qu'il a refusé une fouille corporelle approfondie et humiliante en public. Le même procureur était juge dans l'affaire Alexandria Shipyard, et avait ordonné à un garde de tenir Mohamed Ahmed en joue avec une arme.

"Ce jour-là, j'étais au tribunal pour une autre affaire de procès militaire contre des civils, mais il était clair qu'il s'agissait de représailles contre mon travail pour la défense des travailleurs du chantier naval. Des gens ont été tués devant des tribunaux militaires, pour avoir mis en colère ou confronté des gardes, ce n'est donc pas une menace en l'air. Une autre fois, alors que les ouvriers étaient détenus depuis des mois, j'ai tenté de négocier leur libération avec le procureur. Il a répondu 'Bien. Au moins pour le moment vous êtes libre'. Depuis, ma plus grande peur n'est pas les menaces incessantes ou la surveillance de mon bureau, mais que mon domicile soit perquisitionné en pleine nuit. J'ai peur pour ma famille".

Mohamed Ahmed est intimidé, menacé et harcelé depuis qu'il représente les travailleurs il y a plus de deux ans. Les responsables de la sécurité se rendent à son bureau pour l'interroger et l'intimider lui et le personnel avec qui il travaille sur des cas de procès militaires et l'affaire Alexandria Shipyard.



Chronologie : Détention et procès militaires

Entre juin 2016 et novembre 2018, le procès et la lecture du verdict ont été reportés plus de 30 fois. Plusieurs ouvriers et DDH ont été détenus arbitrairement pendant près de cinq mois et n'ont été libérés qu'après avoir signé un document dans lequel ils acceptent de démissionner de leur emploi.

- **24 mai 2016:** Un procureur militaire intente un procès militaire contre 26 ouvriers du chantier naval, dont des DDH. Quatorze ouvriers se présentent devant la police et sont placés en détention. Alexandria Shipyard décrète le blocage de l'usine et la police militaire empêche près de 2300 travailleurs d'entrer.
- **Juin 2016:** Un procureur militaire accuse les 26 ouvriers d'être à l'origine de la grève et d'entraver le fonctionnement de l'entreprise. Le verdict devait être rendu le 2 août 2016. Quatorze ouvriers sont toujours détenus.
- **Septembre 2016 :** Au Caire un représentant de l'armée a informé les familles des ouvriers, en l'absence d'un avocat, que les charges pourraient être rejetées si l'entreprise reçoit la démission officielle des ouvriers. Cinq d'entre-eux ont remis leur lettre de démission dans le but d'obtenir leur libération.
- **Octobre 2016 :** Les cinq ouvriers qui ont présenté leur lettre de démission sont libérés sous caution mais les charges ne sont pas abandonnées. Plusieurs autres employés détenus remettent également leur démission. Le tribunal militaire d'Alexandrie retarde la lecture du verdict pour la cinquième fois et la cour ajourne la procédure jusqu'au 15 novembre. Près de 1000 ouvriers, sur un total de 2300, sont autorisés à revenir dans l'enceinte de l'usine. Plus de 1000 travailleurs sont toujours interdits d'entrer sur le chantier naval et une grande part de leur salaire est retenue.
- **Novembre 2016 :** Le tribunal militaire d'Alexandrie ordonne la libération des neuf personnes qui étaient encore détenues après qu'elles ont présenté leur démission. Pour la sixième fois, la cour reporte la lecture du verdict au 20 décembre.
- **Décembre 2016 :** Le verdict est repoussé pour la septième fois ; il est attendu le 24 janvier 2017. Quatre des onze ouvriers qui n'avaient pas été détenus remettent leur démission dans l'espoir d'éviter une condamnation.
- **En novembre 2018,** les 26 ouvriers sont toujours sans emploi, hors de prison mais dans l'attente du verdict. Le verdict a été reporté plus de 30 fois en deux ans.

D. French Naval Group

L'entreprise française Naval Group (anciennement DCNS) est en majorité détenue par l'État français. Le groupe a signé des contrats pour un montant de plus de trois milliards d'euros avec l'Égypte depuis 2014 : quatre corvettes GOWIND (dont trois doivent être produites par Alexandria Shipyard), une frégate multi-mission FREMM et l'armement qui l'accompagne, et deux bâtiments de projection et de commandement de classe MISTRAL.¹³

Le contrat GOWIND, pour lequel la construction est en cours à l'Alexandria Shipyard, est peut-être le plus important car il s'agit du premier contrat signé avec le Naval Group sous le régime Al-Sissi, pour un montant de près d'un milliard d'euros.¹⁴

La commande des GOWIND a été faite par Al-Sissi lorsqu'il était ministre de la Défense en 2014.^{15 16} Le premier bâtiment a été construit en France début avril 2015 et livré à la Marine égyptienne en septembre 2017, après quoi Al-Sissi a rencontré le directeur de Naval Group, Hervé Guillou à Paris, en octobre 2017.¹⁷ Naval Group a annoncé que les trois autres bateaux seraient "construits par son partenaire égyptien Alexandria Shipyard".^{18 19}

Bien que Naval Group ait signé un contrat avec le ministère de la Défense, et non Alexandria Shipyard, des sections du contrat, que Front Line Defenders a pu consulter, contiennent plusieurs dispositions qui établissent une relation directe entre Naval Group et Alexandria Shipyard. Elles soulignent une présence permanente du personnel de Naval Group sur le site de l'usine. Des déclarations publiques de Naval Group et du ministère de la Défense à propos de la production des navires GOWIND depuis 2014, démontrent également la présence permanente du personnel et de contractuels de l'entreprise française sur le chantier naval Alexandria Shipyard lorsque les atteintes contre les défenseurs du droit du travail, notamment les poursuites devant un tribunal militaire, ont eu lieu.

Présence sur le site

Une source proche d'Alexandria Shipyard indique qu'entre 2014 et 2018, entre 15 et 25 employés et contractuels de Naval Group étaient présents quotidiennement sur le site, le nombre exact dépendant de la phase de production des GOWIND.

En 2015, l'entreprise a déclaré avoir envoyé des "équipes de supervision et d'assistance technique à Alexandrie pour la construction de trois corvettes dans le cadre d'un transfert de technologie".²⁰ En avril 2016, un mois avant le début du sit-in, Naval Group avait annoncé qu'Alexandria Shipyard avait "commencé à couper le métal destiné à la première corvette GOWIND 2500 construite en Égypte, en présence de hauts représentants de la Marine égyptienne, des équipes d'assistance technique et de direction [de Naval Group]". Par ailleurs, en avril, le directeur de la communication de Naval Group a publié un tweet annonçant le début de la production du second GOWIND, en présence du personnel français à Alexandrie.²¹

Le contrat entre l'entreprise française et le ministère égyptien de la Défense stipule que dans le but de soutenir la construction des navires en Égypte, Naval Group va déployer une équipe permanente sur le site de la construction. Le contrat prévoit la présence de deux équipes de Naval Group sur le chantier naval durant toute la durée de la construction :



13. <https://www.naval-group.com/en/news/dcns-changes-its-name-to-naval-group/>

14. L'estimation d'un milliard d'euro exclue le prix que l'Égypte devra payer pour les missiles, MBDA VL Mica et Exocet, pour accompagner les bâtiments.

15. <https://www.la Tribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20140304trib000818235/l-egypte-sur-le-point-de-s-offrir-quatre-gowind-de-dcns-pour-1-milliard-d-euros.html>

16. <https://militaryedge.org/armaments/gowind-corvette/>

17. <https://www.naval-technology.com/news/newsnaval-group-delivers-first-gowind-2500-corvette-to-egyptian-navy-5932953/>

18. <https://www.naval-group.com/en/news/beginning-of-construction-of-the-first-gowind-2500-corvette-built-in-egypt/>

19. <https://www.naval-group.com/en/news/dcns-starts-the-construction-of-the-first-gowind-2500-corvette-for-the-egyptian-navy/>

20. <https://www.naval-group.com/en/news/beginning-of-construction-of-the-first-gowind-2500-corvette-built-in-egypt/>

21. <https://twitter.com/EmmanuelGaudez/status/721727018182799360>

1. Équipe de supervision du fournisseur : Composée d'employés de Naval Group, pour effectuer des inspections quotidiennes et aborder tout problème avec le gouvernement égyptien. Le contrat stipule que l'équipe de supervision restera dans les locaux du client [Alexandria Shipyard].
2. Équipe d'assistance technique : Composée d'employés de Naval Group ou de son personnel contractuel.

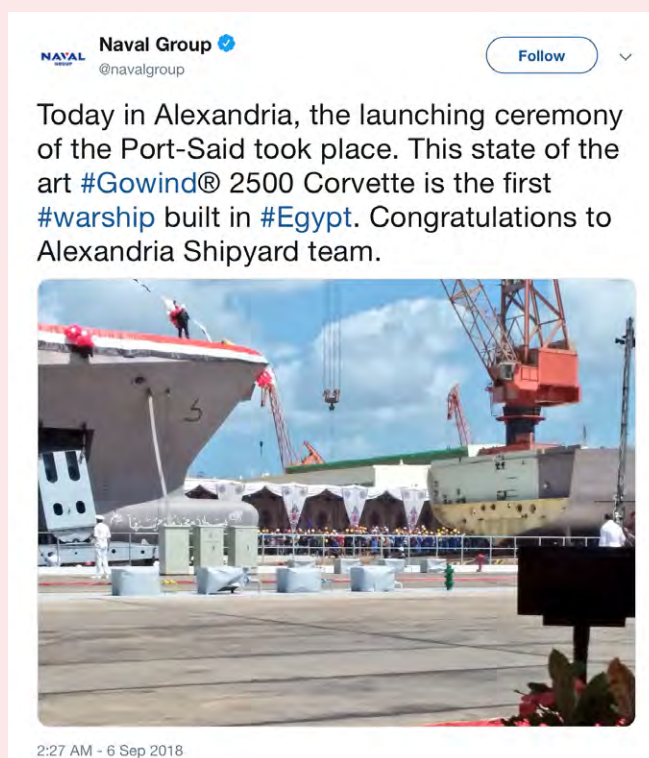
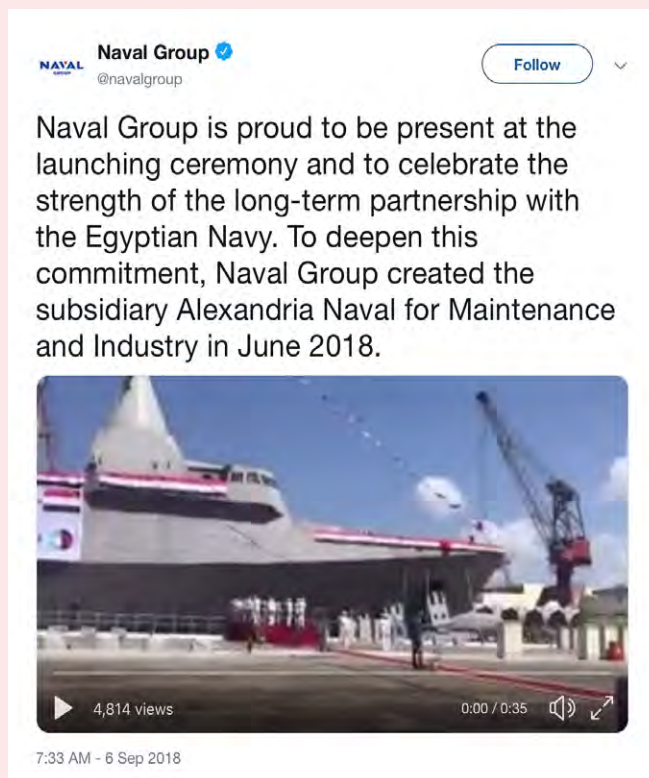
Selon le contrat, le gouvernement égyptien est chargé de recruter du personnel formé et qualifié pour la construction du navire, et il doit mettre à la disposition du personnel de Naval Group sur place certains équipements, ce qui prouve la présence du personnel de l'entreprise française sur le chantier naval. Cela inclut : une salle de réunion, un vestiaire, des douches, des téléphones et lignes internet, plusieurs salles de stockage et un parking, auxquels le personnel de Naval Group doit avoir accès "en permanence".

Autres déclarations

Depuis le début du procès militaire des DDH et des ouvriers à Alexandrie, Naval Group a fait une série de déclarations publiques affirmant son engagement pour approfondir ses liens avec le chantier naval.

Le 2 juin 2016, moins de deux semaines après le début du blocage par l'armée, la détention et les poursuites militaires des ouvriers, Naval Group a publié des tweets annonçant la livraison du premier Mistral LHD à l'Égypte, lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté Hervé Guillou, président directeur général de Naval Group, les chefs d'État-major de la Marine égyptienne et de la Marine Française et de hauts dignitaires égyptiens et français.²²

Le 6 septembre 2016, alors que 14 ouvriers étaient toujours détenus, Naval Group a félicité "l'équipe d'Alexandria Shipyard" à l'occasion de la cérémonie de lancement de la première corvette GOWIND. Un autre tweet posté le même jour déclarait : "Ce matin, Naval Group célèbre le succès de la coopération industrielle. Alexandria Shipyard a entièrement construit ce navire militaire de pointe..."²³



22. <https://twitter.com/NavyRecognition/status/738353060171386880>

23. <https://twitter.com/navalgroup/status/1037641042533789697>

E. Hausse du commerce de l'armement entre la France et l'Égypte

La France est devenue l'un des principaux fournisseurs d'armes de l'administration Al Sissi lorsque l'administration Obama avait temporairement gelé les transferts militaires vers l'Égypte, après la répression violente de manifestants pacifiques en 2014.

Le site internet du ministère français des Affaires étrangères déclare (en octobre 2018):

"Les relations bilatérales franco-égyptiennes [...] se sont fortement développé depuis quatre ans, dans tous les domaines. Les rencontres bilatérales de haut niveau se sont multiplié [...]. L'Égypte est en outre un partenaire important dans la lutte contre le terrorisme. La coopération franco-égyptienne en matière de

défense est très étroite. Le 16 février 2015, l'Égypte a signé un contrat de 5,2 milliards d'euros pour l'achat de 24 avions de chasse Rafale, une frégate multi-mission et des missiles. Le 10 octobre 2015, elle a signé un autre contrat pour l'achat de deux bâtiments de projection et de commandement de type Mistral, et le 17 avril 2016, elle a signé un autre accord pour l'acquisition d'un satellite de communication militaire".²⁴

Lorsque le ministre français de la défense, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu au Caire pour signer un contrat de 5,2 milliards d'euros, l'Égypte est devenue le tout premier acheteur de Rafale français, en remplaçant ses anciens avions F-16 américains^{25 26}

F. Enjeux financiers pour Naval Group

Alors que le commerce d'armes entre la France et l'Égypte a augmenté, Naval Group a remporté plusieurs contrats. Selon le bilan financier de l'entreprise en 2015, durant la seconde année de la présidence d'Al-Sissi, Naval group exploitait trois contrats majeurs en Égypte, dont le contrat GOWIND d'Alexandria Shipyard.²⁷

En 2014, Naval Group a subi plus de 336 millions d'euros de pertes, ce qui l'a obligé à commencer 2015 par une déclaration publique dans laquelle le groupe reconnaît les pertes financières massives de l'année écoulée. Cependant, la déclaration promettait que 2015 serait une année bien plus profitable en raison de l'importante commande de corvettes GOWIND passée par l'armée égyptienne.²⁸

Selon la déclaration, les commandes passées en 2014 ont augmenté de 59 % (ce qui est sans précédent), pour atteindre une valeur totale de 3,6 milliards d'euros, dont plus d'un quart grâce au contrat GOWIND. En février 2015, dans le communiqué de presse de Naval Group, intitulé "Après des pertes significatives en 2014, DCNS prévoit un retour progressif à la rentabilité à partir de 2015", Hervé Guillou, président directeur général de Naval Group déclarait :

"La prise de commande des quatre corvettes Gowind pour l'Égypte en juillet 2014 a permis à DCNS de dépasser nos prévisions. Nous nous sommes inscrits dans une logique de long terme avec la marine égyptienne et ses chantiers et, de manière

plus générale, dans la politique de développement international du Groupe."²⁹

En 2015, près de deux milliards d'euros de ventes à l'Égypte représentaient plus de la moitié du total des ventes annuelles de Naval Group : les ventes en février de la FREMM et en octobre des deux porte-hélicoptères de type Mistral (Landing Helo Dock - LHD), avec la maintenance qui les accompagne, valaient près d'un milliard d'euros chacune.^{30 31}

Par conséquent, Naval Group a pu générer des profits nets et augmenter sa rentabilité au cours des trois années suivantes, jusqu'en 2017. Naval Group a déclaré que cette hausse de rentabilité était due à une hausse des revenus liés aux ventes internationales, qui représentaient 35 % de ses revenus totaux en 2016 et 35 % en 2017. L'Égypte était, et reste, l'un des principaux "moteurs de croissance" de l'entreprise.³²

En mars 2018, Naval Group a posté un tweet qui déclarait: "4 milliards d'euros de prises de commandes dont 30 % à l'international. Le Brésil, l'Égypte, l'Australie ont été de puissants moteurs de la croissance de notre activité... Naval Group remercie ses partenaires pour leur confiance !".³³



24. <https://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/egypt/france-and-egypt/>

25. <http://www.france24.com/en/20150212-egypt-agrees-deal-buy-french-fighter-jets-rafale>

26. <http://www.france24.com/en/20150216-france-egypt-sign-deal-sale-rafale-fighter-jets>

27. <https://www.naval-group.com/wp-content/uploads/2016/05/rfi-2015-dcns-en-planche.pdf> as of 2015 financial report

28. <https://www.naval-group.com/en/news/after-significant-losses-in-2014-dcns-foresees-a-progressive-return-to-profitability-in-2015/>

29. <https://www.naval-group.com/wp-content/uploads/2015/02/pr-dcns-2014-results-doc.pdf>

30. <https://foxtronalphajalopnik.com/why-is-egypt-buying-two-orphaned-mistral-class-aircraft-1732595299>

31. <https://www.naval-group.com/en/news/dcns-salutes-the-departure-from-france-of-the-fremm-tahya-misr-of-the-egyptian-navy-for-its-home-port-in-alexandria/>

32. <https://www.naval-group.com/en/news/2017-results-for-the-third-year-running-naval-group-improves-its-operating-profitability/>

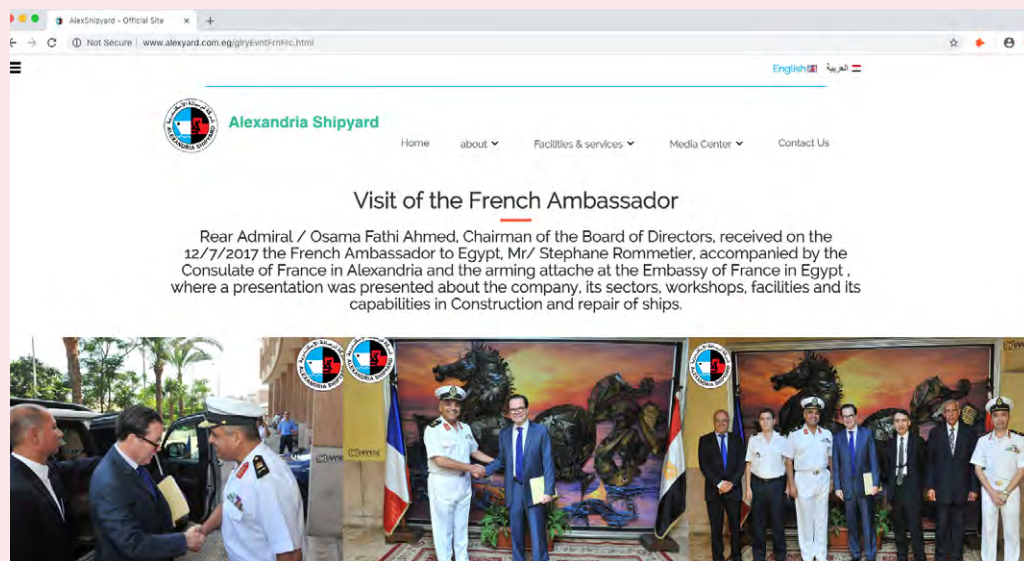
33. <https://twitter.com/navalgroup/status/969166750230155264>

G. Propriété de l'État Français

Au 31 décembre 2017, 62,5 % de l'entreprise appartenait à l'État français, 35 % à la société aérospatiale et de transport Thalès, et moins de 1,80 % aux collaborateurs et anciens collaborateurs du groupe, et moins d'un pour cent à l'entreprise elle-même.³⁴ L'Agence des participations de l'État (APE) est une agence gouvernementale de gestion des participations de la République française, qui gère un portefeuille de 81 entreprises dans différents pays.³⁵

Sur son site web, l'entreprise souligne l'importance de sa présence internationale pour ses liens avec l'armée française : "À travers son expérience des grands programmes, notamment à l'international, et en sa qualité de fournisseur numéro 1 de la Marine française, marine de premier rang, Naval Group entend accélérer le développement rentable de ses activités à l'international à travers une présence durable sur ces marchés".³⁶

Pendant toute la durée du procès militaire des DDH, des représentants de l'État français et de l'armée se sont rendus dans l'usine à plusieurs reprises. En juillet 2017, l'ambassadeur français en Égypte, Stéphane Rommetier, a visité le chantier naval. D'après le site web d'Alexandria Shipyard, il était "accompagné du Consul de France à Alexandrie et de l'attaché à l'armement de l'Ambassade de France en Égypte" ; ils ont été reçus par le Contre-Amiral Osama Fathi Ahmed, président du Conseil d'administration d'Alexandria Shipyard, et ils ont suivi une présentation de "l'entreprise, ses secteurs, ses ateliers, ses locaux et ses capacités de construction et réparation de navires".³⁷



34. <https://www.naval-group.com/en/group/en-profil/en-gouvernance/>

35. Rapport annuel 2016-2017, Agence des participations de l'État.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/agence-participations-etat/Annual_Report_APE_2016-2017.pdf

36. Axes stratégiques, Se développer à l'international Naval Group. <https://www.naval-group.com/en/group/en-strategie/strategic-issues/>. Consulté le dimanche 15 avril 2018

37. <http://www.alexyard.com.eg/glyEvntFrnFrc.html>. Consulté le vendredi 30 novembre 2018

H. RSE et devoir de vigilance

Naval Group déclare publiquement son engagement envers plusieurs codes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et souligne ses efforts pour garantir le respect de ces normes par tous ses partenaires au niveau international. Cela inclut un engagement en faveur d'une "croissance responsable" qui "repose notamment sur le développement de relations durables et constructives avec toutes ses parties prenantes, une politique d'innovation dynamique et une forte exigence éthique."³⁸ Le groupe prône aussi "une tolérance zéro en matière de manquement à l'éthique et a déployé un programme d'intégrité qui met notamment l'accent sur ses relations avec ses partenaires".³⁹

Le site web de Naval Group comprend le numéro d'une ligne d'urgence pour les lanceurs d'alerte. Cependant, l'avocat qui représente les ouvriers d'Alexandria Shipyard n'était pas au courant de l'existence de cette ligne d'urgence, les informations la concernant étant disponibles uniquement en français et en anglais. Les engagements publics de Naval Group en termes de RSE ne comprennent pas d'information sur la façon dont les plaintes sont gérées lorsque quelqu'un porte plainte, ni sur les mesures de vigilance avant le début de nouveaux projets.

Le Pacte mondial de l'ONU

Naval Group a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative mondiale relative à la responsabilité sociale des entreprises, en 2014, "affirmant ainsi son appartenance à une communauté mondiale d'entreprises attachées au respect des droits humains, des normes du travail, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la promotion des principes anti-corruption communs".⁴⁰ Le Pacte mondial de l'ONU est un cadre d'engagement entièrement volontaire et n'a aucun mécanisme chargé de faire appliquer les principes. Il n'évalue ou ne juge pas les performances.

Sur son site web, le groupe présente les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, et procède à une autoévaluation très positive sur ses progrès en 2017.⁴¹ Les trois premiers principes étaient et sont toujours directement bafoués par l'entreprise Alexandria Shipyard pendant la construction des navires de Naval Group.

- Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.
- Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principes directeurs de l'OCDE

L'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE), dont la France est l'un des fondateurs, membres, et qui accueille son siège social à Paris, a défini des Principes directeurs pour les entreprises multinationales, qui incluent la responsabilité des entreprises à "s'efforcer de prévenir et d'atténuer les incidences négatives sur les droits de l'Homme directement liées à leurs activités, leurs biens ou leurs services en raison d'une relation d'affaires avec une autre entité, même si elle ne contribue pas à ces incidences". (Section IV, point 3). Les Principes directeurs stipulent :

"Le fait qu'un État n'applique pas sa législation nationale pertinente ou ne respecte pas ses obligations internationales en matière de droits de l'Homme, ou qu'il puisse enfreindre cette législation ou ces obligations internationales est sans effet sur la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'Homme. Dans les pays où les lois et règlements nationaux sont contraires aux droits de l'Homme reconnus internationalement, les entreprises doivent rechercher les moyens de les respecter le plus possible sans violer la législation nationale, conformément au paragraphe 2 du chapitre consacré aux concepts et principes".⁴²

La loi française sur le devoir de vigilance

L'Assemblée Nationale française a adopté une nouvelle loi, en février 2017, qui définit un "devoir de vigilance" des entreprises, dans le but de prévenir les violations des droits humains et les dégâts environnementaux. La loi s'applique, entre autres, aux entreprises dont le siège social est fixé en France et qui emploie au moins 10000 salariés dans le monde, par le biais de filiales directes ou indirectes.⁴³ La loi stipule que les entreprises concernées par cette loi doivent établir et appliquer efficacement un plan de vigilance ainsi que des mécanismes pour prévenir les atteintes aux droits humains et les dégâts environnementaux résultant des activités de la société, des sociétés qu'elle contrôle, des sous-traitants ou fournisseurs.

Le plan de vigilance doit identifier et prévenir les atteintes graves envers les droits humains, la santé ainsi que l'environnement. Il doit détailler la façon dont l'entreprise dressera une cartographie des risques et des actions adaptées pour les atténuer, un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ainsi qu'un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité. Le plan doit également couvrir les activités des fournisseurs et des sous-traitants avec lesquels la société et ses filiales ont "établi une relation commerciale". Alexandria Shipyard étant détenue et gérée par l'intermédiaire de la MIASO, par le ministère égyptien de la Défense, avec qui Naval Group a signé plusieurs contrats, Naval Group a donc le devoir de vigilance fixé par le droit français et doit prévenir les atteintes aux droits humains sur le chantier naval d'Alexandrie.

38/39. Développement économique. Naval Group. <https://www.naval-group.com/en/group/company-social-responsibility/economic-development/>. Consulté le vendredi 30 novembre 2018.

40. <https://www.naval-group.com/en/group/company-social-responsibility/csr-at-the-heart-of-our-development/>

41. <https://www.unglobalcompact.org/participation/report/cop/create-and-submit/advanced/418296>

42. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Édition 2011 <http://www.oecd.org/daf/inv/mne/48004323.pdf>

43. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0924.pdf>

Code de conduite

Le Code de conduite de Naval Group, publié en octobre 2018, indique que les leurs sources sont "dans le respect du droit français, notamment [...] et la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre. [...] Naval Group conduit un plan de vigilance basé sur une cartographie des risques et comportant les mesures de vigilance raisonnables destinées à prévenir les atteintes graves envers l'éthique et la RSE, résultant des activités du groupe et de celles de ses sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs."⁴⁴

Le Code de conduite dresse ensuite la liste des normes minimales que Naval Group demande à ses fournisseurs, prestataires de service et sous-traitants d'adopter et de faire respecter, notamment certaines qui mettent explicitement en lumière les droits des travailleurs à s'organiser et à former des syndicats:

- "Conventions de l'OIT, par exemple : n° 87 relative à la liberté syndicale et protection du droit syndical et n°98 relative au droit d'organisation et de négociation collective" ;
- "dans le cadre de la réglementation applicable, respectent et reconnaissent le droit à chaque employé à négocier collectivement, à créer ou à participer à une organisation syndicale de leur choix sans pénalité".

Les normes que Naval Group impose à ses sous-traitants, prestataires de service et fournisseurs, ont été plusieurs fois bafouées par l'Alexandria Shipyard, notamment pendant plus de deux ans car le personnel de Naval Group se trouve sur place depuis le début du long procès militaire des ouvriers et des DDH.



Workers demonstrate at Alexandria Shipyard, May 2016. **Photo: via CTUWS**

44. <https://www.naval-group.com/wp-content/uploads/2018/10/naval-group-supplier-code-of-conduct.pdf>

V. Arrestation, détention et emprisonnement

Les travailleurs égyptiens qui structurent des mouvements syndicaux dans les usines, les hôpitaux, les compagnies pétrolières ou le secteur des transports sont souvent accusés d'infractions criminelles à cause de leur activisme pacifique en faveur de leurs droits. Les accusations les plus fréquemment portées sont : lancement d'un mouvement de grève, arrêt ou obstruction de la production et appartenance à une groupe



Thousands of workers at Egypt's biggest textile company strike for minimum wage, payment of delayed bonuses, and a change in company leadership, Mahalla, February 2014.

Photo: Mai Shaheen

Les arrestations ont lieu avant, pendant et après des projets de sit-ins et de grèves, lors desquels, de très nombreux travailleurs et DDH sont souvent arrêtés en même temps. Les forces de sécurité ont plusieurs fois perquisitionné en pleine nuit les dortoirs sur les lieux de travail ou les domiciles familiaux des DDH. L'initiative indépendante Egyptian initiative DemoMeter, qui suit les mouvements et mobilisations populaires à travers le pays, a documenté au moins 151 arrestations, poursuites ou comparutions de travailleurs et syndicalistes entre la fête du travail (1er mai) 2016 et la fête du travail 2017.⁴⁵ La grande majorité des arrestations et des détentions était liée à une grève ou un sit-in ; Front Line Defenders a parlé avec une FDDH qui a été violemment arrêtée alors qu'elle tentait d'entrer dans une réunion syndicale et de distribuer des tracts d'informations à propos du droit du travail.

Après les arrestations, les autorités font souvent pression sur les DDH et les travailleurs afin de les pousser à démissionner de leur poste en échange d'une libération sous caution. Dans plusieurs cas, des représentants de la

sécurité de l'État et des militaires ont menacé les familles des détenus pour qu'elles persuadent les travailleurs et DDH de démissionner. Ces démissions conduisent souvent à une libération, mais dans plusieurs affaires, les accusations criminelles n'ont pas été abandonnées et les DDH sont toujours jugés devant des tribunaux civils ou militaires même après avoir renoncé à leur emploi.

Ces cas d'arrestations, détentions ou poursuites de masse contre les travailleurs liés au mouvement du droit du travail, entre juin 2016 et octobre 2018 incluent par exemple :

- Juin 2016 : 26 ouvriers de l'entreprise Alexandria Shipyard ont été poursuivis devant un tribunal militaire pour avoir organisé une manifestation pacifique ; plusieurs d'entre eux ont été emprisonnés pendant cinq mois et, en novembre 2018, ils étaient tous encore en procès. Voir la section IV

45. <https://demometer.blogspot.ie/2017/04/744-2016-2017.html>



Thousands of workers at Egypt's biggest textile company strike for minimum wage, payment of delayed bonuses, and a change in company leadership, Mahalla, February 2014.

Photo: Mai Shaheen

- Décembre 2016 : 55 ouvriers de deux usines privées de fabrication d'engrais à Suez, ont été arrêtés lors de raids à l'aube, pour avoir organisé et participé à une grève. Ils ont tous été libérés à l'exception de cinq éminents défenseurs du droit du travail maintenus en détention provisoire pour 15 jours ; ils font l'objet d'une enquête pour avoir lancé une grève et pour obstruction du travail. Les DDH ont été jugés pour incitation à la grève et pour avoir entravé la production ; ils ont été acquittés le 25 février 2017 par le tribunal pour les mauvaises conduites de Suez.⁴⁶
- Janvier 2017 : Les autorités ont accusé 19 travailleurs et leaders syndicaux d'une compagnie pétrolière à Suez, d'avoir stoppé la production et pour incitation à la grève dans une usine de produits pétroliers, après un sit-in pacifique en décembre 2016. Un tribunal de Suez les a déclarés innocents, mais 17 personnes, dont le président, le vice-président et le secrétaire général d'un syndicat local, n'ont pas été autorisées à reprendre le travail et une part pour "préjudice" a été déduite de leur salaire.
- Février 2017 : Cinq FDDH et travailleuses ont été arrêtées dans l'usine d'El-Ghazl à Mahalla, l'une des plus grandes entreprises textiles en Égypte, qui compte plus de 20 000 ouvriers répartis dans huit usines. Les défenseuses du droit du travail ont été arrêtées après qu'environ 3000 ouvriers (principalement des femmes) ont fait grève pendant deux jours pour réclamer le paiement de primes qui n'avaient pas été versées.⁴⁷ La grève a pris fin après l'arrestation des cinq femmes et des menaces contre les autres.
- Avril 2017 : La loi contre les manifestations est utilisée contre 16 travailleurs de Telecom Egypt Company au Caire et à Gizeh ; ils sont arrêtés pour avoir manifesté pacifiquement et réclamé les salaires impayés et une hausse de ces salaires. Au moins neuf autres travailleurs au Canal de Suez ont été arrêtés pour avoir manifesté devant des cadres de l'entreprise à Ramses, contre le maintien en détention de leurs collègues. Un DDH connu et meneur de grève a été interrogé et accusé d'avoir utilisé les réseaux sociaux pour inciter à la grève et pour trouble de l'ordre public, avant que tous les travailleurs soient libérés suite à des manifestations solidaires dans une douzaine de centres de télécommunications à travers le pays.
- Juin 2017 : 32 ouvriers de la Tourah Cement Company (cimenterie) ont été condamnés à trois ans de prison après avoir été reconnus coupables d'entrave à la justice, agression d'un capitaine de police et usage de la violence pour résister à l'autorité. Ils ont été arrêtés après que la police a dispersé un sit-in le 22 mai, qui revendiquait des contrats à plein temps et le paiement rétroactif de plus d'une décennie de salaires partiellement impayés. Le procès a été retardé plusieurs fois en mai, car la police n'a pas transporté les détenus au tribunal. Les familles, observateurs indépendants et journalistes n'ont pas été autorisés à entrer dans la salle d'audience. Deux semaines après un verdict les condamnant à trois ans de prison, et suite à une grande campagne de solidarité nationale et internationale avec les travailleurs, une cour d'appel du Caire a réduit la peine à deux mois. La cour d'appel les a déclarés innocents de toutes les charges sauf d'avoir "résisté à l'autorité", indiquant qu'ils avaient fait entrave à la police en aidant un travailleur recherché à prendre la fuite.

46.
47.

<http://www.ctuws.com/en/content/report-violations-trade-unions%E2%80%99-freedomsin-darkness-tunnel-january-june-2017>

"Nous avons droit à une prime de développement de 600 livres égyptiennes (environ 33 €) [note de l'auteur : l'une des quelques primes versées au secteur public pour compenser les bas salaires de base], mais nous ne touchons que 360 LE (environ 19 US\$)" a déclaré une ouvrière d'El-Ghazl qui a accepté de parler à Equal Times sous condition d'anonymat. "La justice a ordonné à l'entreprise de payer 600 LE à certaines collègues, mais ces ordres n'ont pas encore été exécutés"

<https://www.equaltimes.org/textile-strike-clampdown-a-sign-of>

- Juillet 2017 : Trois ouvriers dans la cimenterie d'Assouan ont été tués par une substance non identifiée qui s'est répandue dans une zone de travail et les a brûlés vifs. Les ouvriers ont fait grève pour réclamer une enquête sur les circonstances de ces décès et sur les procédures de sécurité de l'usine. La police a mené un raid dans un dortoir d'ouvriers et a arrêté 25 personnes. Lorsque d'autres ouvriers ont tenté de les suivre au poste en signe de solidarité et pour les protéger, l'entreprise a averti que tous ceux qui quitteraient l'enceinte de l'usine seraient renvoyés. Par la suite, les autorités ont libéré 17 prisonniers. Huit étaient jugés pour obstruction des moyens de production, notamment incitation à la grève, violence et menace contre des fonctionnaires. Les charges ont été abandonnées en mai 2018.
- Septembre 2017 : Un éminent DDH et organisateur du mouvement syndical de la Public Transportation Authority a été arrêté et interrogé avec cinq de ses collègues, dont les organisateurs d'une grève. Les six ont ensuite été accusés d'appartenance à un groupe interdit.
- Octobre 2018 : Huit infirmières, dont la FDDH et militante pour le droit du travail Sayda Fayed, ont été arrêtées en pleine nuit et placées en détention au poste d'Helwan au Caire, sans pouvoir contacter d'avocat ni leur famille, qui n'ont pas pu leur parler pendant plus de deux jours après l'arrestation. Sayda est accusée d'appartenance à un groupe interdit et d'avoir distribué de fausses informations, une allégation à laquelle elle a déjà dû faire face plusieurs fois de la part des autorités, pour avoir diffusé des articles qu'elle a écrits à propos du droit du travail, des syndicats et de la liberté d'association. Les infirmières ont été libérées et les charges abandonnées en novembre 2018.



TÉMOIGNAGE : Tarek El-Behairy, DDH et employé du secteur du transport au Caire

Le 24 septembre 2016, six employés de la Public Transportation Authority ont été détenus, interrogés et accusés d'incitation à la grève, trouble de l'ordre public et appartenance à la confrérie des frères Musulmans. Le DDH Tarek El-Behairy a reçu l'ordre de se présenter devant la Sécurité nationale un vendredi soir ; il a été arrêté et interrogé à propos de son activisme et de son rôle dans l'organisation des grèves au dépôt de bus de la Public Transportation Authority au Caire. Durant l'interrogatoire qui a duré quatre heures, des agents de la sécurité nationale l'ont plusieurs fois accusé d'avoir "fondé une cellule terroriste" basée dans le dépôt. Pendant ce temps, dans la nuit et au petit matin, les autorités ont perquisitionné les domiciles de cinq de ses collègues et co-organisateurs de la grève. La police a demandé les mots de passe de leurs comptes Facebook puis ont fouillé dans les messages privés et sur les "murs" des détenus.

Les travailleurs n'ont pas pu contacter d'avocats ou leur famille pendant quatre jours. Les familles ont tenu une conférence de presse pour demander à connaître l'endroit où ils se trouvent ; le 28 septembre, les six employés ont été traduits devant le parquet. Ils ont été accusés d'appartenance à un "groupe interdit" non identifié ; pendant le premier interrogatoire, la police a fait explicitement référence à la Confrérie des Frères musulmans. Quatre d'entre eux ont été libérés, tandis que deux, dont El-Behairy, ont été maintenus en détention préventive pendant trois mois.

"J'ai passé 73 jours dans la prison Torah, puis 17 jours au poste d'Imbaba près de chez moi. Tout le monde dit que Torah est le pire endroit, mais les conditions de détention à Imbaba sont pires encore. Nous étions entassés ensemble dans une pièce où il n'y avait de la place que pour se tenir debout, nous étions 38 dans une cellule. Il n'y avait pas d'espace pour s'asseoir ou pour prier, nous pouvions seulement nous accroupir chacun notre tour. Lorsqu'ils m'ont laissé partir, un responsable de la sécurité nationale m'a dit de ne plus voir d'autres travailleurs, de ne plus parler ou débattre dans mon dépôt [de bus] le vendredi, et on m'a dit de me présenter au poste toutes les semaines pendant des mois. Je me fais discret depuis, je ne peux pas laisser mon fils revivre ça".



VI. Menaces contre les avocats et absence de représentation

L'accès à une représentation juridique est une question essentielle pour les défenseurs du droit du travail depuis des décennies. La classe sociale, la situation géographique ou l'absence de lien avec des groupes d'assistance juridique limitent la possibilité d'obtenir une représentation juridique adaptée.

Le ministre de la Main d'œuvre, Nahed al-Ashry, a déclaré en 2015 que bien que 15000 travailleurs aient été renvoyés depuis la révolution de janvier 2011, seul un petit nombre avait porté plainte pour revendiquer leurs droits.⁴⁸ Il semblait sous-entendre que les licenciements des travailleurs étaient justifiés et qu'ils ne souhaitaient pas obtenir de dédommagements ou retrouver leurs emplois ; cependant, les chiffres reflètent l'absence massive de représentation juridique qui leur aurait permis de porter leurs affaires en justice.

Les DDH avocats qui travaillent avec des organisations telles que le CTUWS et l'ECESR tentent de combler le vide, mais plusieurs risques réduisent le nombre d'avocats qualifiés et disposés à défendre des affaires dangereuses relatives au droit du travail.

a. Arrestations et disparitions

Le régime Al-Sissi persécute les avocats en les arrêtant, en les jetant en prison, en les faisant disparaître et en les torturant. Les avocats interviewés au Caire, à Alexandrie et à Mahalla sont menacés d'être arrêtés ou qu'on les fasse disparaître lorsqu'ils se rendent au tribunal pour représenter leurs clients dans des affaires de droit du travail. La plupart des personnes interviewées ont été surveillées, intimidées et menacées chez elles et à leurs bureaux par des agents des renseignements. Plusieurs ont indiqué que ce genre d'intimidation augmente lorsqu'ils travaillent sur des procès relatifs au droit du travail devant des tribunaux militaires ou pour la sécurité de l'État.

b. Le droit militaire

Les avocats doivent avoir un très haut niveau d'expertise

sur le système judiciaire militaire égyptien, qui est très complexe, pour défendre leurs clients avec succès devant les tribunaux militaires. La plupart des avocats qui ont ces connaissances soutiennent l'armée ou sont eux-même militaires. Cela laisse donc la grande majorité des civils sans la possibilité d'être correctement représentés devant des tribunaux militaires. Les avocats en droits humains civils qui cherchent à devenir experts en droit militaire - en réponse au nombre très élevé de civils poursuivis devant la justice militaire- sont menacés par l'État.

c. Diffamation

Le gouvernement accuse d'appartenance à la Confrérie des Frères Musulmans dans le but d'anéantir toute opposition politique ou la société civile. Couplé avec le contrôle étendu que l'État exerce sur les médias, le concept de procès militaires est quasiment devenu synonyme d'appartenance à la Confrérie des Frères Musulmans. Ainsi, les avocats qui défendent des civils devant des tribunaux militaires sont fréquemment taxés d'islamistes ou accusés de soutenir la Confrérie, simplement pour défendre le droit de leurs clients civils à bénéficier d'un procès équitable.

Tandis que l'armée rachète de plus en plus d'usines et de pôles d'emplois civils, les questions du droit du travail et des procès militaires s'entrecroisent. Les avocats en droits humains font part de leur peur grandissante d'être contraints de choisir entre travailler dans des tribunaux militaires ou de laisser des affaires relatives au droit du travail sans défense juridique.

TÉMOIGNAGE : Malek Adly, DDH et avocat, ECESR

Malek Adly est avocat en droits humains et directeur de l'Egyptian Centre for Economic and Social Rights, l'une des plus éminentes et anciennes organisations de défense des droits des travailleurs en Égypte. Il a été arrêté, emprisonné, torturé et a fait l'objet d'interdictions de voyager. Les travailleurs qu'il défend risquent souvent de devoir chercher un autre avocat. Le 5 mai 2016, les forces de sécurité égyptiennes ont arrêté Malek Adly au Caire suite à un mandat d'arrêt lancé contre lui le 23 avril 2016. Il a été conduit au poste de police de Maadi, où des officiers lui ont bandé les yeux et l'ont frappé avec des armes à feu, déshabillé et interrogé à propos de son travail en faveur des droits humains. Il a ensuite été transféré au poste de police de Shubra al-Heima. Là, il a de nouveau été interrogé de 3h à 7h du matin puis placé dans une cellule de moins de deux mètres de large sur deux mètres cinquante de long, sans éclairage et peu ventilée, et il a été accusé d'avoir tenté de renverser le gouvernement, d'appartenance à une organisation interdite et d'avoir diffusé de fausses informations.⁴⁹ Il a été libéré en août 2016, après 114 jours dans la prison Torah.

48.

<http://www.egyptindependent.com/minister-over-15000-workers-dismissed-following-25-january-revolution/>

49.

<https://www.frontlinedefenders.org/en/case/judicial-harassment-and-travel-ban-against-malek-adly#case-update-id-4530>

ÉTUDE DE CAS : Haythem Mohamadeen, DDH et avocat, El-Nadim

Haytham Mohamadeen est avocat et défend le droit du travail ; il offre une aide juridique gratuite aux travailleurs. Il est aussi membre du El-Nadim Center for the Rehabilitation of Victims of Violence, une ONG égyptienne qui lutte contre la torture et apporte une aide médicale et juridique aux victimes de violations des droits humains. Haytham Mohamadeen a été arrêté plusieurs fois depuis l'arrivée d'Al-Sissi au pouvoir, et il a fait l'objet d'enquêtes pour des accusations portant à la fois sur sa défense des ouvriers d'une usine et sur sa réputation de militant pour les droits économiques sociaux et culturels.

- Le 5 septembre 2013, l'armée égyptienne l'a arrêté à un poste de contrôle à Suez, alors qu'il voyageait en bus depuis le Caire pour rencontrer les représentants des ouvriers qui avaient demandé son aide. Aucune charge n'a été portée, mais il a été détenu pendant deux jours et une enquête a été ouverte contre lui pour "menaces contre la sécurité nationale".⁵⁰
- Le 22 avril 2016, Haytham Mohamadeen a été arrêté chez lui à Gizeh lors d'une vague d'attaques contre la société civile qui a duré deux mois et vu plus de 300 arrestations arbitraires, détentions abusives, perquisitions illégales des domiciles, disparitions forcées et procès inéquitables contre des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits humains. Haytham Mohamadeen a été emprisonné pendant six mois et accusé d'avoir "rejoint un groupe interdit, d'avoir participé à une manifestation illégale et d'avoir comploté dans le but de renverser le gouvernement au pouvoir". À sa libération en octobre 2016, les accusations n'ont pas été abandonnées.⁵¹
- Dans la nuit du 15 mai 2018, des membres de la police et de l'Agence pour la sécurité nationale ont arrêté Haytham Mohamadeen chez lui. Le défenseur a été placé en détention dans un lieu inconnu jusqu'à sa comparution devant le procureur suprême pour la sûreté de l'État, dans le district de Tagammu El-Khamis au Nouveau Caire, le 19 mai. Il a été maintenu en détention jusqu'en octobre 2018, et a fait l'objet d'une enquête pour avoir "aidé une organisation terroriste à atteindre ses objectifs" et pour avoir "appelé à des manifestations illégales", en lien avec une manifestation socio-économique (à propos des tarifs du métro) à laquelle il n'a pas participé. Il devait être libéré le 10 octobre 2018 après que l'appel interjeté par le parquet pour son maintien en détention a été rejeté. Au lieu d'exécuter l'ordre de la cour et de libérer Haytham Mohamadeen immédiatement, le parquet l'a fait disparaître du 10 au 29 octobre 2018. Pendant ce temps, ni sa famille ni son avocat n'avaient été informés de l'endroit où se trouvait le défenseur.⁵²

50. <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/release-haytham-mohamadeen#case-update-id-3317>

51. <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/release-haytham-mohamadeen#case-update-id-4380>

52. <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/detention-and-prosecution-haytham-mohamadeen#case-update-id-8489>

VII. Licenciements

Des DDH qui travaillent dans les transports publics, les usines céréalières, l'industrie textile, les cimenteries et le secteur de la santé ont été renvoyés pour avoir pacifiquement défendu les droits des travailleurs de leur entreprise, hôpital ou école. Dans plusieurs affaires, les autorités et la direction des entreprises ont clairement ciblé les DDH connus pour avoir documenté les violations, sensibilisé leurs collègues à propos du droit du travail et mené des grèves.

Plusieurs DDH ont indiqué qu'en cherchant à obtenir réparation auprès de la direction ou de la police locale suite à leur licenciement dû à leur activisme, ils ont été menacés de subir d'autres punitions. Mona, une FDDH de l'usine de Kapo à Alexandrie, s'est rendue au poste de police pour porter plainte après avoir été renvoyée pour avoir organisé une grève en 2013. Après avoir expliqué son cas à un groupe de policiers et rappelé son droit à la liberté de rassemblement, d'association et de manifestation pacifique, l'un des policiers lui a dit : "Oublie la révolution. Tu as de la chance de n'avoir été que licenciée. Nous devrions carrément t'arrêter".

Selon des DDH interviewés, outre le licenciement individuel des leaders du mouvement de défense du droit du travail, les punitions collectives sont de plus en plus communes, notamment les licenciements ou suspensions de masse. Dans l'affaire Alexandria

Shipyards, plus de 2 000 ouvriers ont été refoulés de leur usine et empêchés de travailler après un sit-in organisé en mai 2016 ; deux ans plus tard, environ 900 d'entre eux n'ont toujours pas récupéré leur travail.

Pendant les années Mubarak, les licenciements de masse étaient peu communs et rarement définitifs. Les DDH étaient punis de diverses manières, mais les travailleurs étaient rarement, voir jamais, renvoyés par douzaines en guise de punition pour avoir organisé un mouvement. L'initiative indépendante égyptienne DemoMeter, qui suit les mouvements populaires, les mobilisations et les mesures punitives contre les manifestants, a recensé qu'au moins 2691 travailleurs ont été licenciés entre la fête du travail 2016 et la fête du travail 2017 simplement pour avoir "exercé leur droit de manifester".⁵³

AFFAIRE : Kholoud, FDDH et ouvrière dans une usine, Alexandrie

Kholoud est défenseuse du droit du travail, ouvrière et cofondatrice d'Alexandria Permanent Conference for Workers, l'un des premiers mouvements ouvriers structurés de façon indépendante en Égypte ; il met en place divers programmes de soutien pour les travailleurs dans le gouvernorat.

En février 2011, le lendemain de la démission de Mubarak, près de 2000 des 4000 ouvriers et ouvrières de l'usine ont entamé une grève. Kholoud et d'autres DDH présents ce jour-là, ont indiqué que la grande majorité des grévistes étaient des femmes. Après une grève d'une journée, toutes les revendications du groupe ont été satisfaites. Entre 2011 et 2013, le syndicat affilié à l'État au sein de l'usine de Kabo s'est opposé aux demandes des travailleurs, qui souhaitaient négocier des salaires plus élevés ; Kholoud et d'autres militants ont donc organisé plusieurs grèves pour réclamer un salaire minimum et des conditions de travail plus sûres. Kholoud était chargée de la campagne publique du mouvement, des contacts avec la presse et du plaidoyer auprès des ministères locaux, et elle menait les chants scandés pendant les sit-ins dans l'usine et devant le ministère de la Main d'œuvre.

En 2013, quelques semaines après la prise de pouvoir par le président Morsi et l'armée, les policiers ont attaqué des manifestations en faveur du droit du travail à Alexandrie armés de pistolets à grenaille et ils ont frappé les manifestants. Kholoud a été renvoyée avec 10 autres militants pour avoir organisé la grève, puis elle a été contrainte de signer une déclaration affirmant que les grévistes avaient été blessés en se battant entre eux. La direction lui a ensuite proposé de reprendre son travail si elle acceptait de signer une déclaration dans laquelle elle assumait la responsabilité, à l'avance, de toutes les futures grèves qui auraient lieu dans l'usine. Kholoud a interprété ceci comme une tentative visant à contraindre une FDDH renommée à critiquer les actions des travailleurs.

53. <https://demometer.blogspot.ie/2017/04/744-2016-2017.html>

TÉMOIGNAGE - Nour, FDDH et infirmière à Alexandrie

Nour est infirmière et syndicaliste pour l'Alexandria Permanent Conference for Workers (Conférence permanente des travailleurs d'Alexandrie). En 2011, elle a fondé et développé le premier syndicat indépendant des infirmiers et a mené une négociation pour une petite augmentation des salaires des infirmiers et des travailleurs de jour à l'hôpital. De 2011 à 2013, elle a rassemblé des preuves sur le choix de l'hôpital de ne pas appliquer une décision du ministère de la Main d'œuvre, qui stipulait le paiement des jours de congés non utilisés. Son signalement a conduit à l'application de la décision, mais les négociations salariales sont au point mort. Plus de 500 infirmiers et employés de l'hôpital ont fait grève et ont fini par obtenir une hausse des salaires.

"Je travaille dans le milieu hospitalier depuis 1990, mais avant 2011 je ne militais pas. Nous avons vu tout le monde dans la rue et que ce n'était pas seulement pour les jeunes, nous sommes donc tous sortis. Bien sûr c'était effrayant d'organiser un nouveau mouvement des infirmiers en 2011, la sécurité en Égypte était stricte et l'ETUF n'a jamais été de notre côté, sous aucun régime, mais ce n'était rien comparé à aujourd'hui. Lorsque la première grève que nous avons menée a porté ses fruits, chaque demande des travailleurs a été acceptée, mais j'ai été renvoyée. Seulement moi. J'ai été ciblée car ils me connaissaient de toutes les autres grèves, et négociations, et pour avoir accompagné des travailleurs au tribunal. Je suis la seule à avoir perdu mon travail. J'essaie toujours d'aider les autres par le biais de la Permanent Conference, mais trois ans plus tard, je n'ai toujours pas récupéré mon emploi".

TÉMOIGNAGE - Mona, FDDH et ouvrière dans une usine, Alexandrie

Mona est une défenseuse du droit du travail à Alexandrie et l'une des premières adhérentes de l'Alexandria Permanent Conference of Workers. En 2011, elle a étudié le droit du travail par elle-même et a créé un programme au sein de la Permanent Conference et dans les usines dans le but de sensibiliser les femmes à propos de leurs droits. Elle a aidé à organiser une grève partielle en 2013 dans l'usine textile de Kabo, de mai à juillet, les derniers mois du régime de Mohamed Morsi.⁵⁴ Pendant la grève, la direction de l'usine a placardé un message offensant sur la porte "offrant" l'opportunité aux DDH et aux employés de "quémander" pour récupérer leur travail. Lorsque Mohamed Morsi a été renversé en juin 2013, la direction de l'usine a utilisé le prétexte de la situation économique et sécuritaire de l'entreprise pour pousser les gens à reprendre le travail à Alexandrie et dans le pays. Mona et 10 autres meneurs de grève ont été renvoyés ; les DDH affirment qu'il est évident que la direction s'en est prise aux personnes connues pour avoir informé d'autres travailleurs à propos de leurs droits.

"Les lois sur le travail sont toujours utilisées contre nous, mais si vous savez comment les lire et les utiliser correctement, certaines des lois sont en fait très utiles. Les entreprises et le gouvernement comptent sur le fait que nous ne savons pas comment utiliser la loi, que nous ne connaissons pas nos droits. Le harcèlement a commencé quand j'ai commencé à rassembler les filles pour leur parler du droit du travail".

TÉMOIGNAGE - Fatima, FDDH et infirmière au Caire

Fatima est syndicaliste, défenseuse de la santé publique et infirmière au Caire. Depuis 1993, elle a travaillé dans des hôpitaux publics et privés et a commencé à mener un mouvement de défense des droits des infirmières en 2010. De 2010 à 2016, elle a fréquemment été harcelée et menacée dans son hôpital par des agents des forces de sécurité des quatre régimes, mais elle affirme que la violence et les représailles ont considérablement augmenté depuis 2016. Elle a été agressée physiquement par des policières alors qu'elle tentait d'entrer dans une réunion syndicale en 2016 et elle a été licenciée en 2017, après avoir débattu de la question du système de santé à la télévision égyptienne.

"En janvier 2017, j'ai été invitée à parler de la question du système de santé pendant un programme télévisé et, parce que la situation était désespérée, j'ai dit oui. J'ai parlé de la pénurie de médicaments et de nos problèmes dans le secteur de la santé. J'ai été renvoyée dans la semaine. Cela n'était jamais arrivé sous Mubarak, jamais. J'avais été intimidée et harcelée, oui, et ils avaient appelé mon père pour lui demander de me "contrôler", mais je n'avais jamais perdu mon emploi pour avoir parlé".

54. Les travailleurs en Égypte organisent souvent des "grèves partielles" lors desquelles certains travailleurs manifestent et d'autres travaillent, pour empêcher l'entreprise et le gouvernement de prétendre que les travailleurs cherchent à nuire à l'entreprise, à l'économie nationale et à décourager les investissements étrangers.

VIII. Attaques sexistes

Le sexisme et plusieurs attaques liées au genre ont cours au sein même des syndicats en Égypte, dans le but de limiter le travail important des FDDH. Les défenseuses des droits humains (FDDH) impliquées dans les mouvements signalent de nombreuses formes d'agressions lors desquelles les menaces et les attaques provoquent des divisions sexistes au sein de leurs mouvements et/ou de leur famille.

Des FDDH déclarent que leur père ou d'autres proches masculins reçoivent des appels téléphoniques menaçants et sexistes de la part des forces de l'ordre, qui leur demandent de "contrôler l'activisme de leurs filles". Dans plusieurs affaires de défenseurs du droit du travail jugés devant des tribunaux pour avoir fait grève, les parquets militaires et civils mettent tout en œuvre pour diviser les DDH hommes et femmes, pour détruire la solidarité et casser la volonté des militants de poursuivre leur grève ou manifestation. Plusieurs FDDH disent subir des pressions de la part de leurs collègues masculins afin qu'elles mettent un terme à leur activisme, après avoir été menacées par les parquets militaires et civils, qui affirment que seuls les hommes iraient en prison. Les FDDH disent que ces menaces renforcent la primauté donnée aux risques que les hommes encourent par rapport aux femmes (tels que de lourdes peines de prison ou des assassinats), et que leurs collègues masculins négligent souvent les risques graves et sexistes auxquels les FDDH sont confrontées.

Des défenseuses du droit du travail dans les secteurs de la santé, de l'enseignement et du textile ont toutes dit avoir été évincées de leur position de leaders dans les organisations qu'elles ont contribué à fonder. Les collègues masculins prétextent "l'attitude conservatrice de la communauté" pour évincer les FDDH de leur position de leader, les écarter des opportunités et des missions de sensibilisation dans les zones rurales ou isolées.

"Lorsqu'ils [les activistes masculins] disent aux femmes 'vous devez arrêter de faire grève maintenant, ils ne vont pas nous punir comme ils vont le faire pour nous, ils pensent uniquement aux arrestations. Ils ne tiennent pas compte de ce que nous devons affronter. Nous avons beaucoup moins accès aux avocats, nous pouvons être reniés par nos familles pour avoir critiqué trop ouvertement ou été trop visibles, et en Égypte, vous risquez toujours de subir une agression sexuelle. Ils ne voient pas tout cela' - Une FDDH au Caire

Mona - FDDH et ouvrière dans une usine, Alexandrie

Comme le permet la loi, après avoir été licenciés, Mona et 10 autres meneurs de grève ont continué à travailler pendant trois mois dans l'usine de Kabo et à dormir dans le dortoir pour protester contre leur licenciement. Fin 2013, des militaires sont venus dans l'usine et ont menacé d'arrêter les hommes du groupe, à moins que les onze personnes, sept hommes et quatre femmes, n'abandonnent leur protestation. Certains hommes ont démissionné et ont fait pression sur les femmes afin qu'elles fassent de même, disant que le prix qu'ils devraient payer ne serait pas comparable.

Nour, FDDH et infirmière à Alexandrie

En mai 2011, la FDDH Nour a fondé le premier syndicat indépendant des infirmiers dans le but de faire pression sur la direction de l'hôpital afin qu'elle applique comme il se doit la loi qui protège les travailleurs. Elle avait déjà effectué une campagne fructueuse de documentation et de plaidoyer à propos du choix de la direction de ne pas payer les jours de congés non utilisés, contrairement à ce que la loi préconise. Elle avait pris la tête des actions du syndicat afin d'obtenir l'accord de l'hôpital pour travailler librement, et elle organisait des réunions, prévoyait la stratégie de plaidoyer, représentait le groupe dans les négociations avec la direction et menait la campagne pour recruter de nouveaux membres. Lorsque le syndicat a commencé à choisir des dirigeants, les infirmiers masculins ont fait pression sur elle afin qu'elle soit vice-présidente et non présidente de l'organisation, ils l'ont tenue à l'écart des occasions de parler en public et lui ont collectivement délégué toutes les tâches de secrétariat.



Témoignage - Maryam, FDDH et enseignante au Caire

Maryam est FDDH, enseignante, co-fondatrice de la Fédération des enseignants égyptiens après la révolution de 2011, et ex vice-présidente du Comité de Gizeh de la Fédération. Au début des années 2000, elle était une éminente défenseuse de différents droits relatifs à l'éducation, tels que les salaires des enseignants, la corruption au sein du système éducatif égyptien, le manque de transparence dans la conception des programmes d'étude, le ratio élevé élèves-enseignants, et la nature presque obligatoire des cours privés pour les étudiants (en raison d'une instruction insuffisante dispensée dans les écoles) et les enseignants (à cause des bas salaires qui les obligent à accepter de donner des cours privés en dehors des heures de classe pour aider leur famille).⁵⁵ Elle faisait partie des organisateurs des grandes grèves des enseignants en septembre 2011, la première fois que des professeurs égyptiens manifestaient à l'échelle nationale depuis 1951 ; elle a également joué un rôle essentiel dans la fondation du syndicat des enseignants après la révolution. Lorsque le syndicat a commencé à s'étendre au-delà du Caire, passant de centaines de membres à des dizaines de milliers, elle dit avoir été évincée des postes de direction par des collègues masculins.

"Au début, pendant la révolution et tout au long de 2011, tout le monde semblait content que je fasse le travail, que je mène le mouvement. En 2012, [les collègues masculins] ont commencé à dire des choses comme "nous" allons nous rendre dans les villages demain, pour rencontrer d'autres enseignants, nous irons dans des cafés, ce n'est pas approprié pour une femme". Suis-je devenue une femme seulement hier ? Il était clair qu'ils ne voulaient pas de moi, une femme non voilée du Caire, qui fume, pour représenter le syndicat devant des hommes, dans des zones qu'ils estiment être plus conservatrices. Quand le mouvement était encore petit et confiné au milieu urbain, ça leur convenait que je fasse tout le travail. Mais lorsque c'est devenu un mouvement national important, tout d'un coup, je ne suis pas une leader convenable. Ils m'ont proposé un rôle purement symbolique à la tête du "comité des femmes". Très peu pour moi".



55. Entretien avec une enseignante égyptienne. Teacher Solidarity. 26 November 2012. <https://teachersolidarity.com/blog/interview-with-an-egyptian-teacher>

IX. La pauvreté utilisée comme une arme

"Que vous soyez en prison ou libre mais sans travail, dans les deux cas, votre famille n'a pas d'argent pour se nourrir."

- Nagi Rashad, défenseur du droit du travail et employé d'une usine céréalière au Caire

Les autorités gouvernementales, l'ETUF fidèle au gouvernement, les dirigeants et les conseils d'administration des entreprises utilisent les effets de la pauvreté pour limiter le travail des défenseurs du droit du travail. Voici les tactiques:

- Les entreprises mutent les DDH qui dénoncent ouvertement les problèmes dans des usines loin de leur maison, ce qui augmente les frais de transport à leur charge et plonge les familles dans une difficulté financière, une façon de punir leur activisme.
- La menace de licenciement de masse fragilise la solidarité entre les défenseurs du droit du travail et leurs communautés, qui craignent de ne plus pouvoir payer la nourriture et le logement si elles rejoignent les mouvements menés par les DDH ou si elles affichent leur solidarité à l'égard des DDH.
- Sachant que la plupart des travailleurs ne peuvent pas se permettre de payer une adhésion dans deux syndicats, les représentants de l'ETUF contraignent les travailleurs à payer leur cotisation à l'ETUF, de sorte que les syndicats formés par les DDH sont souvent financés par les seuls DDH, même si d'autres travailleurs souhaitent le rejoindre.
- Les syndicalistes sont contraints à démissionner de leurs emplois dans les usines, les transports et les hôpitaux en échange de leur libération.

Les barrières financières et liées à la classe sociale sont souvent utilisées pour empêcher les DDH d'accéder à des postes de leadership ou de pouvoir. Dans de nombreux secteurs, les syndicats locaux affiliés à l'ETUF demandent aux travailleurs d'arrêter le travail le temps de s'inscrire en personne et faire campagne pour la direction du syndicat. D'autres fonds sont nécessaires pour mener une campagne efficace et dans de nombreux secteurs, les employés doivent obtenir la permission de leur superviseur direct pour se présenter. La pauvreté est souvent une barrière insurmontable pour les travailleurs qui souhaitent représenter d'autres travailleurs dans un syndicat.



TÉMOIGNAGE – Fatima, FDDH et infirmière au Caire

"L'actuelle leader de la branche infirmière du syndicat national a obtenu le poste lors d'élections truquées en 2012. On avait l'obligation d'obtenir l'accord de notre chef direct pour la campagne, ce qui est très difficile. Nos managers ne veulent pas que nous causions des problèmes, et les femmes ne veulent pas compromettre leur poste en demandant. Généralement, les managers pensent que nous ne sommes pas qualifiées, certains parlent du manque d'éducation. Il est donc pratiquement impossible pour les militantes actives ou pour les femmes pauvres qui n'ont pas de lien avec le gouvernement de se présenter à la direction d'un syndicat. J'ai essayé d'avoir la permission de mon manager en 2012, mais elle a refusé ne serait-ce que de me rencontrer. Il y a eu une autre élection en 2016. Après nos protestations, ils ont retiré l'obligation d'obtenir l'accord du manager, mais les anciens leaders ont gardé leur poste car personne n'avait l'argent ou du temps de vacances pour faire campagne".





TÉMOIGNAGE – Nagi Rashad, DDH et employé d'une usine céréalière au Caire

Nagi Rashad milite pour le droit du travail et est un ancien employé de South Cairo Grain Mill. Nagi Rashad défend activement le droit du travail depuis plus de 20 ans et fait la liaison avec les DDH d'autres provinces dans le but de former des réseaux de solidarité nationale. En octobre 2017, lors de l'assemblée générale de South Cairo Grain Mill, Nagi Rashad a parlé publiquement contre la corruption et le népotisme au sein de la direction de l'entreprise, ainsi que du fait que l'assemblée générale n'applique pas les décisions prises par les travailleurs en assemblée. En représailles, le 3 décembre 2017, l'entreprise a retenu cinq jours de salaire sur son bulletin de paye, et l'a transféré dans l'usine de Masr el Qadimah, à plus d'une heure de sa maison à Waraq. Le transport de et vers la nouvelle usine aurait aggravé les difficultés financières de Nagi Rashad et de sa famille. Le 5 décembre 2017, il a entamé une grève de la faim pour protester contre sa mutation et pour attirer l'attention des médias sur la situation des employés de South Cairo Grain Mill. Plusieurs collègues ont alors dit à Nagi que l'entreprise et des agents des forces de sécurité les ont menacés afin qu'ils ne le soutiennent pas, qu'ils ne se joignent pas à sa grève de la faim ou qu'ils n'organisent pas de futures grèves. Il a mis un terme à sa grève de la faim le 31 décembre 2017.

"L'État utilise trois grandes armes contre nous. La plus grande est l'argent. Pour nous punir, ils coupent les ressources des familles des militants en nous licenciant, en nous suspendant, en prenant nos salaires ou en nous mutant dans d'autres usines, ce qui revient très cher. Il y a eu beaucoup de divorces car des familles qui luttent déjà pour survivre sont plongées dans une pauvreté encore plus grande parce qu'une usine veut punir un syndicaliste. Ils propagent aussi de nombreuses rumeurs à propos d'arrestations et de tribunaux militaires, la direction dit aux gens qu'il est impossible de faire appel des décisions prises par les tribunaux militaires. Ils jouent sur le manque de connaissances juridiques des gens. Et troisièmement, ils savent que nous n'avons pas l'argent pour payer des avocats pour gérer ces deux premiers risques. Les travailleurs finissent sans défense devant les tribunaux, parfois des tribunaux militaires, et on leur propose souvent de démissionner en échange de leur liberté. Mais que vous soyez en prison ou libre, si vous êtes sans travail, dans les deux cas, votre famille n'a pas d'argent pour se nourrir".



ÉTUDE DE CAS : Cimenterie d'Assouan - "Si vous les suivez, vous serez virés".

En juillet 2017, trois employés de MEDCOM, la cimenterie d'Assouan, ont été brûlés vifs après avoir été contraints de rester sur les lieux pendant une procédure de maintenance. Les DDH qui ont réclamé une enquête sur les circonstances de ces décès et sur la procédure de sécurité de l'entreprise ont été arrêtés et jugés, d'autres ont été menacés d'être renvoyés s'ils menaient des actions en signe de solidarité avec les DDH emprisonnés.

MEDCOM est une entreprise de construction, dont le siège social est situé au Caire, qui a exécuté d'importants projets dans le pays, pour des clients nationaux et étrangers. Son site web dresse la liste de projets tels que l'aéroport international du Caire, la bourse égyptienne et tous les principaux travaux d'infrastructure et électromécaniques du bâtiment de la Mission économique à l'ambassade Française au Caire.⁵⁶

Le 23 juillet 2017, une substance chauffée à près de 1200 degrés Celsius s'est répandue dans une zone de travail, tuant trois ouvriers et en blessant plusieurs autres. Les ouvriers ont indiqué avoir dû retirer les corps carbonisés de leurs collègues de l'atelier. Selon les DDH et les meneurs de grève, c'est la négligence de l'entreprise et le refus d'arrêter la production pendant l'opération de maintenance, qui ont causé ces atroces décès. L'un des grévistes a déclaré au journal égyptien Mada Masr "si les mesures de sécurité avaient été appliquées correctement, les ouvriers n'auraient pas été à leur postes pendant la maintenance".⁵⁷

Les ouvriers ont fait grève pour réclamer une enquête sur les circonstances de ces décès et sur les procédures de sécurité de l'entreprise. Peu après, la police a mené un raid dans un dortoir d'ouvriers et a arrêté 25 grévistes présumés. D'autres DDH ont tenté de les suivre au poste de police en signe de solidarité et pour leur protection ; les DDH égyptiens affirment depuis longtemps qu'un tel accompagnement peut considérablement réduire le risque de torture ou de mauvais traitements en prison, si la sécurité sait que d'autres militants surveillent l'affaire. Selon un DDH interviewé, la sécurité a averti que tous ceux qui quitteraient l'enceinte de l'entreprise seraient immédiatement renvoyés, obligeant les travailleurs qui cherchaient à documenter la situation ou à exprimer leur solidarité envers leurs collègues à devoir choisir entre "nourrir leurs enfants ou protéger leurs collègues".

17 personnes ont été libérées par la suite, mais huit étaient jugées pour obstruction des moyens de production, notamment incitation à la grève, violence et menace contre des fonctionnaires.

En Août 2017, MEDCOM Aswan Cement a répondu aux allégations de négligence et à une enquête du Business and Human Rights Resource Centre. Elle affirme que les décès sont dus à la nature dangereuse du travail dans une cimenterie en général, et que les huit employés détenus suite aux décès ont été libérés sans charge.⁵⁸

56. <http://www.medcomegypt.com/pb7.html>. Accessed 11 April 2018.

57. <https://www.madamasr.com/en/2017/07/29/news/u/engineer-dies-after-sustaining-injuries-at-aswan-cement-plant-bringing-death-toll-to-3/>

58. Réponse de MEDCOM à une demande du Business and Human Rights Resource Centre, 16 août 2017. <https://tinyurl.com/y9ea3tqw>

X. Rassemblement et association

La place de la liberté de rassemblement et d'association a pratiquement disparu en Égypte. Outre les restrictions juridiques agressives qui rendent les syndicats indépendants hors la loi (voir la section III), les DDH dénoncent de nombreuses violations de leur droit à la liberté de rassemblement et d'association, notamment lorsqu'ils sont empêchés physiquement d'entrer dans des réunions, lorsqu'ils sont intimidés par les forces de sécurité qui les empêchent de rencontrer des travailleurs pour enquêter sur les violations commises, ce qui les pousse à se rencontrer en secret dans des lieux qui ne sont pas sûrs, et des représailles contre les travailleurs qui contactent les DDH pour de l'aide.

a. Exclusion des réunions syndicales

Les DDH disent avoir été menacés afin de ne pas assister à des réunions ou ont été physiquement empêchés d'entrer dans des réunions organisées par les syndicats soutenus par le gouvernement, dans le but clair de tenir à l'écart des syndicats reconnus tout activisme et débat centrés sur les droits.

"En 2016, des agents de sécurité m'ont physiquement empêchée d'entrer à l'assemblée générale d'un syndicat national. J'étais là pour distribuer des tracts sur la législation relative au droit du travail et pour parler de la politique du régime [Al-Sissi] en matière de travail. Ils m'ont vu approcher et m'ont attrapée. J'ai tenté de passer quand même, je suis une adhérente à jour de ses cotisations. J'ai le droit de participer aux rassemblements et de parler. Les officiers m'ont mise dans un fourgon de la police et m'ont conduite au poste. Ils m'ont laissée partir mais m'ont donné l'ordre de ne pas assister à la prochaine assemblée générale. Si je ne peux pas parler aux infirmières au travail, si je ne peux pas organiser une conférence indépendante et si je suis attaquée pour

tenter de parler avec les syndicats alignés, que puis-je faire?" – Fatima, FDDH et infirmière au Caire

b. Les lieux de réunions

Les syndicalistes disent qu'il est pratiquement impossible d'être dans un environnement sûr et de trouver des lieux de réunion pour se rassembler avec ses collègues car : le gouvernement refuse constamment d'enregistrer des syndicats et des organisations de défense du droit du travail indépendants ; il y a une peur généralisée des arrestations de masse de travailleurs ; et il est difficile d'avoir les moyens financiers de louer des lieux de réunion sûrs. Pour cela, des organisations de défense des droits humains plus importantes et des partis politiques favorables aux mouvements de défense du droit du travail proposent leurs sièges et leurs bureaux pour que les groupes puissent se rencontrer.

Cependant, parce que tous les rassemblements sont menacés en Égypte, le fait de se réunir dans le bureau d'un parti politique ou d'une organisation de défense des droits humains expose les mouvements syndicaux au risque d'être arrêté pour affiliation avec ces groupes. À Alexandrie, des syndicalistes ont été arrêtés parce que dans le même temps, il y avait une manifestation devant le bâtiment du parti politique qui les hébergeait. Au Caire, des douzaines de perquisitions contre les bureaux des DDH en 2016 ont conduit les groupes de défense de droits humains à cesser d'accueillir des réunions syndicales par peur de mettre en danger les travailleurs. En mars 2018, les forces de sécurité ont tenté de stopper une conférence sur le droit du travail dans le secteur des transports, dans les bureaux de l'ECESR au Caire ; elles ont menacé les avocats et ont ensuite mis en place des postes de contrôle pour vérifier l'identité de chaque participant.

"Sous Mubarak, le SCAF, et plus particulièrement sous Morsi, j'étais très active. Oui il y a eu des actes de harcèlement, mais je pouvais me déplacer partout [dans différents hôpitaux] et je pouvais parler librement avec les gens. Je ne peux plus aller d'hôpital en hôpital pour rencontrer des infirmières, car la sécurité est très agressive. Nous devons utiliser Facebook pour connaître et documenter les exactions, mais nous ne pouvons plus nous rencontrer en personne".

– Une FDDH et infirmière au Caire

c. L'accès pour documenter les violations

La majorité des DDH avec qui Front Line Defenders a parlé, affirme qu'il est très difficile d'interroger les employés d'usine, des hôpitaux, des écoles et des transports publics, en raison du risque d'être arrêté ou de faire l'objet de poursuites militaires. Cela affecte les DDH qui sont eux-mêmes employés dans ces lieux et ceux qui travaillent en tant que chercheurs pour des organisations de défense des droits économiques, sociaux et culturels.

Au Caire, les FDDH qui ne sont pas en mesure de se rendre dans les hôpitaux pour parler avec des infirmières à propos des salaires, de la discrimination

et des mauvais traitements s'organisent sur internet. Cela implique d'autres risques, car elles disent avoir de vagues connaissances en matière de sécurité numérique, un sujet inhérent à l'organisation sur Facebook mais elles n'ont aucune expérience sur la façon de limiter ces risques. À Alexandrie, les FDDH de l'Alexandria Permanent Conference for Workers ne parviennent pas à accéder aux ateliers des usines lorsqu'elles ont été licenciées pour avoir structuré pacifiquement le mouvement des travailleurs. Les FDDH expertes dans le droit à l'éducation et qui travaillent dans des organisations au Caire ont drastiquement réduit leurs missions de recherche et leurs interviews d'autres enseignants après une série d'arrestations et de poursuites militaires contre des DDH.



TÉMOIGNAGE - Kholoud, ouvrière à Alexandrie

Les DDH leaders de l'Alexandria Permanent Conference of Workers (APCW) ont signalé de graves problèmes de sécurité liés à l'absence de lieux sûrs pour les réunions à Alexandrie. Lors de la première année de la création de la Conférence, des travailleurs ont tenté d'injecter leur propre argent pour lever des fonds pour trouver un lieu de réunion, mais comme les travailleurs sont obligés de payer une cotisation au syndicat affilié au gouvernement, très peu de travailleurs à Alexandrie peuvent se permettre de payer des frais en plus. Aucun gouvernement depuis 2011 n'a approuvé l'enregistrement de l'organisation et en raison de la forte répression du régime Al-Sissi, aucun lieu dans la ville n'est assez sûr pour que les militants et les travailleurs se rassemblent sans craindre des perquisitions, des arrestations ou des punitions dans le cadre du travail. Pendant les vacances du Ramadan en 2017, le parti politique El-Karama a mis à disposition des membres de la Conférence permanente, une petite pièce au sein de leur siège, afin qu'ils puissent se réunir pendant la manifestation du parti contre la décision du gouvernement de vendre les îles Tahrir et Sanafir à l'Arabie Saoudite. Bien que l'organisation ne soit pas affiliée à el-Karama et qu'elle n'organise pas de réunion pendant les vacances, les DDH ont accepté la proposition car ils n'avaient pu se réunir nulle part avec les travailleurs en près d'un an. La police fait un raid pendant la manifestation contre la vente de Tahrir et de Sanafir qui se tenait devant le siège et elle a arrêté quatre travailleurs de l'APCW qui étaient rassemblés dans le bâtiment.

"C'est presque pire que d'être contraint à faire les choses clandestinement. Nous refusons d'arrêter, mais en 2015, ce n'était plus sûr pour nous de nous réunir nulle part, les usines, les cafés ni même chez nous. Les autres options pour nous regrouper sont incroyablement dangereuses. D'ordinaire, nous ne nous serions jamais réunis au siège d'un parti politique, mais nous étions désespérés de nous rassembler avec des travailleurs. Dans l'Égypte d'Al-Sissi, tout rassemblement de plus de quelques personnes attire l'attention des forces de sécurité ; l'idée était que la manifestation à l'extérieur fasse diversion afin que les travailleurs puissent venir et assister à notre réunion à l'intérieur. Mais la police a attaqué la manifestation pour la défense du territoire qui était devant, et quatre de nos travailleurs ont été pris avec eux. Couplé avec les représailles dans les usines contre les travailleurs qui cherchent notre aide, depuis l'arrestation, ces derniers considèrent que nous approcher est encore plus dangereux qu'avant."



"Il n'a jamais été aussi difficile de défendre les travailleurs et les syndicalistes parce que le gouvernement essaie de faire en sorte qu'ils aient peur de nous. Beaucoup de mes clients ont été poussés à changer d'avocat, et ils ont fini par être représentés par des personnes sans aucune expérience en droit du travail. Les autorités "rappellent" aux travailleurs ce qu'il m'est arrivé, et donc ces derniers pensent que si cet avocat qui a des connaissances et des soutiens à l'étranger peut être détenu et torturé, il est certain que nous le seront aussi. C'est au-delà d'une simple arrestation ou des passages à tabac, ils font en sorte que cela soit dangereux de nous contacter." - Malek Adly, DDH et avocat

d. Intimidation et représailles pour avoir contacté les DDH

Les forces de sécurité se rendent dans les usines et les hôpitaux pendant le temps de travail des DDH pour les harceler et les intimider ; les DDH disent que cela fait peur à leurs collègues car cela les fait passer pour des personnes dangereuses. Les forces de sécurité se rendent également dans les hôpitaux et les usines les jours où les DDH ne travaillent pas, pour interroger leurs collègues et les mettre en garde contre toute association avec des DDH. Un DDH de l'usine de Mahalla a indiqué que la sécurité de l'usine pouvait rester près de son poste de travail pendant des heures dans le but de l'intimider et de veiller à ce que d'autres ouvriers ne lui adressent pas la parole. Une FDDH infirmière au Caire a déclaré que les forces de sécurité étaient venues dans son

hôpital, qu'elles l'avaient "regarder pointer à l'arrivée, qu'elles sont restées pendant tout son temps de travail et qu'elles l'ont regardé partir".

Les travailleurs au Caire, à Alexandrie et à Mahalla ont été mis en garde contre le fait de chercher l'aide des avocats, des groupes de défense du droit du travail ou d'autres DDH. Au Caire, l'avocat Malek Adly a indiqué que ses clients, dont beaucoup sont des DDH et des meneurs de grève, subissent fréquemment des pressions de leurs employeurs et des forces de sécurité afin de changer d'avocat et d'en choisir un sans expérience en droit du travail. À Alexandrie, les FDDH de l'Alexandria Permanent Conference of Workers ont reçu des informations provenant de l'Usine de Kabo indiquant que plusieurs ouvriers sont menacés d'être renvoyés s'ils contactaient l'organisation.

TÉMOIGNAGE - Une FDDH au Caire

Une FDDH basée au Caire, chercheuse en droits économiques, sociaux et culturels et centrée sur l'éducation est désormais dans l'impossibilité de se rendre dans les écoles pour effectuer plusieurs projets de recherches, par peur d'être arrêtée et jugée devant un tribunal militaire.

"Pour accéder à un lieu éducatif pour documenter les conditions de travail des enseignants et le droit à l'éducation des étudiants, il est logique de demander la permission du ministère de l'éducation et du rectorat. Mais maintenant, nous devons avoir la permission des forces de sécurité pour parler à un enseignant. Si je suis prise en train d'interviewer des enseignants, ils pourraient considérer que j'enfreins le décret présidentiel, ils pourraient considérer que l'école est sous contrôle militaire car c'est une institution publique. Je pourrais finir devant un tribunal militaire pour avoir interviewé une institutrice de maternelle à propos de son emploi du temps".

AFFAIRE : Usine de Kabo, Alexandrie

Après avoir été licenciée de l'usine Kabo, la FDDH Mona a continué à documenter les atteintes au droit du travail perpétrées dans l'usine, en se basant sur les déclarations de ses collègues. Les ouvriers ont continué à lui téléphoner afin qu'elle les aide à porter plainte contre l'entreprise, en particulier des plaintes liées à des licenciements arbitraires et des primes non versées. Selon certaines informations qu'elle a obtenues, plus de 1500 personnes de son usine ont été licenciées sans raison depuis 2013. Mona les aide à trouver une aide juridique gratuite ou abordable et à documenter leur affaire conformément au droit du travail. Les travailleurs au sein de l'usine indiquent que les ouvriers de Kabo qui contactent des DDH et l'Alexandria Permanent Conference for Workers afin d'avoir de l'aide, subissent beaucoup plus de menaces, de retenue de salaire et même de licenciements que ceux qui ne cherchent pas d'aide si leurs droits ont été bafoués. Mona indique que depuis 2013, elle a été informée des cas de 10 travailleurs de Kabo renvoyés ou suspendus uniquement pour avoir cherché de l'aide. Une autre entreprise d'Alexandrie a licencié un groupe d'ouvriers qui avaient contacté la Permanent Conference afin d'obtenir une aide juridique et médiatique en 2014.⁵⁹ Lorsque la direction les a renvoyés, elle aurait dit aux travailleurs "maintenant votre conférence permanente va vous aider".

XI. Recommandations

Au gouvernement égyptien :

- Abandonner immédiatement toutes les charges portées contre les défenseurs du droit du travail, les syndicalistes et les ouvriers dans tous les secteurs, qui sont pris pour cible à cause de leur activisme pacifique, syndicalisme et leadership dans la lutte pour la défense du droit du travail ;
- Mettre fin à la pratique des procès militaires de civils et défenseurs du droit du travail devant des tribunaux militaires ou toute autre cour exceptionnelle créée en vertu de l'état d'urgence ;
- Cesser de cibler les syndicalistes et les défenseurs du droit du travail, y compris les femmes, en toutes circonstances, afin qu'ils puissent mener à bien leur travail légitime, sans craindre de représailles ou de restrictions, notamment l'acharnement judiciaire ;
- Établir un environnement favorable aux syndicats libres et indépendants afin qu'ils puissent représenter les véritables intérêts de leurs membres, en abrogeant la loi n°213 de 2017, car elle contredit l'article 676 de la constitution de 2014 qui garantit le droit des travailleurs à former des syndicats ;
- -Respecter le droit des travailleurs, dont celui des ouvriers dans les entreprises et sur les lieux de travail appartenant ou gérés par le Ministère de la Défense, et garantir l'application des obligations légales inscrites dans les principales conventions de l'OIT, notamment la 87 et la 98, en modifiant toutes les dispositions du Code pénal qui restreignent le droit de grève ;
- Retirer les l'obligation de seuil pour former des syndicats et garantir que les travailleurs et leurs représentants puissent gérer leurs syndicats en toute indépendance ;
- Amender la loi n°107 de 2013 pour mettre un terme à la restriction arbitraire et inutile du droit à organiser des réunions publiques, des marches et des manifestations pacifiques, et abroger la loi n°10 de 1914 qui criminalise et impose des lourdes peines en cas de rassemblement de cinq personnes ou plus, si les autorités considèrent que le dit rassemblement représente une menace pour l'ordre public ;
- Cesser toute forme de harcèlement et d'intimidation contre les avocats qui offrent une aide juridique gratuite aux travailleurs et aux syndicalistes ;
- Annuler toutes les restrictions contre la liberté de circulation des défenseurs des droits humains, y compris les interdictions de voyager ;
- Remplacer la loi n°70 de 2017 sur les ONG par une loi qui garantira le droit à la liberté d'association et protégera l'indépendance des ONG.

Au gouvernement français

- Intégrer la protection des défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs du droit du travail, dans la coopération économique, sécuritaire et militaire bilatérale entre la France et l'Égypte, tout en adoptant et en appliquant intégralement les Orientations de l'UE sur les défenseurs des droits humains ;
- Assurer que les démarches qui sont faites à l'égard des autorités égyptiennes réclament la libération de tous les DDH emprisonnés ainsi que l'abandon immédiat de toutes les charges qui pèsent contre eux ;
- En coordination avec les États membres de l'UE, et en consultation avec les DDH, garantir que le personnel de l'Ambassade de France soit disponible pour observer les procès des DDH, dont ceux qui se déroulent devant des tribunaux militaires ou pour la sécurité de l'État, et plus particulièrement les procès des défenseurs du droit du travail liés aux projets des entreprises françaises, et faire des déclarations publiques indiquant si oui ou non les procès répondent aux normes internationales ;
- Enquêter dans le but de vérifier que Naval Group, respecte ses obligations en vertu de la loi sur le devoir de vigilance afin d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains par son personnel, ses partenaires et ses sous-traitants à Alexandrie ;
- En coordination avec les DDH, effectuer des visites sur le site d'Alexandria Shipyard pour organiser des réunions avec les défenseurs du droit du travail sur place, et garantir que les futures visites françaises dans des entreprises appartenant ou gérée par l'armée comprennent des entretiens avec des défenseurs du droit du travail ;
- Effectuer un examen complet de toutes les entreprises françaises qui opèrent en Égypte ou qui entretiennent des contacts avec les entreprises égyptiennes, afin de garantir qu'elles respectent les lois françaises et européennes relatives aux travailleurs et les conditions de travail ;
- Garantir le respect des Principes directeurs de l'ONU quant à la responsabilité des entreprises françaises, afin qu'elles fassent respecter les normes relatives droits humains à l'étranger.

À Naval Group :

- Insister immédiatement pour que son partenaire, le ministère Égyptien de la Défense, mette un terme aux procès des ouvriers et défenseurs du droit du travail accusés après avoir revendiqué le droit du travail dans des projets supervisés par le personnel de Naval Group et ses sous-traitants à Alexandrie ;
- Déclarer publiquement que les relations entre Naval Group et le ministère égyptien de la Défense seront revues si les procès militaires et les actions contre les DDH devaient se poursuivre ;
- Appliquer immédiatement des mesures de vigilance relatives aux droits humains, dans le cadre de tous les accords et marchés avec le ministère égyptien de la défense ;
- Assurer que la collaboration d'affaire entre Naval group et le ministère égyptien de la défense, ses holdings, ses filiales et ses entreprises respectent les droits humains et les normes en matière de droit du travail ;
- Conduire une enquête interne minutieuse et transparente sur les atteintes perpétrées contre les défenseurs du droit du travail et les ouvriers égyptiens dans les projets conclus entre Naval Group et ses partenaires à Alexandrie, notamment pour déterminer si le personnel de Naval Group ou ses sous-traitants en Égypte se sont rendus complices de ses violations des droits humains, et rendre publiques les conclusions de cette enquête ;
- S'engager à appliquer les plus hautes normes en termes de droits humains et de responsabilité sociale des entreprises, conformément aux engagements publics de Naval Group envers le Pacte mondial de l'ONU, les normes de l'OIT et son propre code de conduite ;
- Rédiger et publier une déclaration relative à sa politique en matière de droits humains, en faisant référence explicite au rôle essentiel des DDH ;
- Inscrire les engagements en faveur des droits humains dans tous les contrats futurs, pour garantir que la liberté de réunion et d'association soient respectées sur les sites des projets de Naval Group, et développer des lignes directrices claires destinées au personnel de Naval Group et à ses sous-traitants qui sont témoins d'atteintes aux droits humains ;
- Garantir que la procédure pour les lanceurs d'alerte soit disponible dans la langue appropriée aux travailleurs des principaux projets de Naval Group à l'étranger, et que cette procédure soit connue de tous les travailleurs ;
- Entrer directement en contact avec les DDH et les syndicalistes liés aux projets gérés par Naval Group, notamment par le biais de réunions, briefings, et parrainages de conseillers juridiques pour observer les procès ;

À l'Union européenne et aux États membres :

- Conditionner l'aide financière de l'UE, ou toute autre forme d'aide et de dialogue politique, à l'élimination des procès militaires contre des civils, ainsi que la torture ;
- Établir un mécanisme de surveillance officiel au sein de la délégation de l'UE au Caire, pour garantir l'arrêt des poursuites contre les défenseurs du droit du travail et la réforme des lois qui entravent le travail des DDH et des FDDH ;
- Adopter des mesures de vigilance pour les investisseurs dans le cadre du futur plan d'action de l'UE sur la finance durable, ainsi que des obligations de divulgation pour les investisseurs, pour la GES et l'évaluation de l'impact sur les droits humains ;
- Soulever la question de la protection des défenseurs du droit du travail auprès du sous-comité chargé des questions politiques, des droits de l'homme et de la démocratie, et établir un mécanisme officiel de signalement et des normes qui doivent être appliquées par le gouvernement égyptien ;
- Garantir que l'aide financière de l'UE au gouvernement égyptien en vertu de la Politique européenne de voisinage révisée, ne soit pas attribuée à des entreprises publiques ou privées qui répriment les ouvriers ou les défenseurs du droit du travail, en établissant un mécanisme officiel de signalement et de révision ;
- Revoir toutes les interactions entre l'UE et les autorités égyptiennes et les acteurs économiques égyptiens pour garantir le respect des normes internationales relatives aux droits humains, et effectuer une analyse "sans risque" avant et pendant de telles interactions ;
- Établir une consultation inclusive régulière entre la délégation de l'UE au Caire et les défenseurs du droit du travail et les syndicalistes égyptiens, y compris à l'approche de et après les rencontres bilatérales entre l'UE et le gouvernement égyptien ;
- Appliquer intégralement les Orientations de l'UE, en consultation avec les DDH, notamment: demander aux autorités d'avoir accès et de pouvoir rendre visite aux défenseurs du droit du travail qui sont actuellement jugés devant des tribunaux militaires; suivre et observer leurs procès et dénoncer l'absence des procédures requises et l'usage abusif des lois contre le terrorisme et sécuritaires dans le but de faire taire les défenseurs des droits humains; entamer un dialogue avec les autorités égyptiennes et Naval Group pour trouver une solution qui respecte pleinement les droits humains;
- Observer les procès des DDH, y compris les procès militaires, en étroite consultation avec les DDH ou le cas échéant, en consultation avec leurs plus proches collègues, avocats et familles ;
- Publier régulièrement des déclarations publiques sur les affaires des défenseurs du droit du travail, et plus particulièrement les affaires de femmes défenseuses des droits humains et des communautés marginalisées.

JANVIER 2019

Follow Front Line Defenders
on Facebook, Twitter and YouTube

www.facebook.com/FrontLineDefenders
twitter.com/FrontLineHRD
www.youtube.com/FrontLineHRD



DUBLIN

Front Line Defenders - Head Office
Second Floor, Grattan House
Temple Road, Blackrock, A94 FA39
Co. Dublin, Ireland

Tel: 00 353 1 212 37 50
Fax: 00 353 1 212 10 01
Email: info@frontlinedefenders.org

BRUSSELS

Front Line Defenders – EU Office
Square Marie-Louise 72
1000 Brussels
Belgium

Tel: 00 32 230 93 83
Fax: 00 32 230 00 28
Email: euoffice@frontlinedefenders.org

WWW.FRONTLINEDEFENDERS.ORG



The ideas, opinions and comments in this publication are entirely the responsibility of Front Line Defenders and do not necessarily represent or reflect Irish Aid policy.

IRIS O'BRIEN
FOUNDATION



This document has been produced with the financial assistance of the European Union. The contents of this document are the sole responsibility of Front Line Defenders and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union.